



2024

REPORTING RSE





SOMMAIRE

PRÉAMBULE	3
NOTRE ENTREPRISE	4
ENJEUX ET STRATÉGIE	6
NOS ACTIONS ET NOS INDICATEURS	15
AUTRES ACTIONS LIÉS AUX ENJEUX RSE	46
NOS OBJECTIFS 2025	52
2024 EN IMAGE	53
CONTACT	56



PRÉAMBULE:

VERS UNE ENTREPRISE TOUJOURS PLUS DURABLE ET RESPONSABLE !

Depuis sa création, **TRANSPORTS THEVENET** a construit son modèle de développement dans le plus grand respect des dimensions humaines, économiques et environnementales.

Positionnés au cœur de l'économie française et européenne, les transports et la logistique sont des leviers essentiels pour l'approvisionnement des commerces et de la population.

C'est pour cette raison que nous avons décidé de nous engager à bâtir des solutions pour répondre aux défis auxquels nous sommes tous confrontés.

Depuis 2015, **TRANSPORTS THEVENET** a entamé une démarche sociale, sociétale et environnementale au cœur de sa vision stratégique.

TRANSPORTS THEVENET est porté par des engagements forts qui visent à anticiper les changements, à cultiver, à développer nos pratiques responsables, éthiques, humaines et durables.

Au-delà des engagements, **TRANSPORTS THEVENET** se positionne comme un acteur convaincu que, tôt ou tard, ses actions auront un impact économique, social et environnemental positif sur notre territoire et qu'elles contribueront à donner davantage de sens à nos activités!

GLOBAL COMPACT : PACTE DES NATIONS UNIES

Depuis 2015, nous nous engageons à adopter une attitude socialement responsable et à promouvoir plusieurs principes relatifs aux droits de l'homme, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

ECOVADIS : TRANSPORTS THEVENET est classé Top 15 % des entreprises de son secteur d'activité.



United Nations
Global Compact





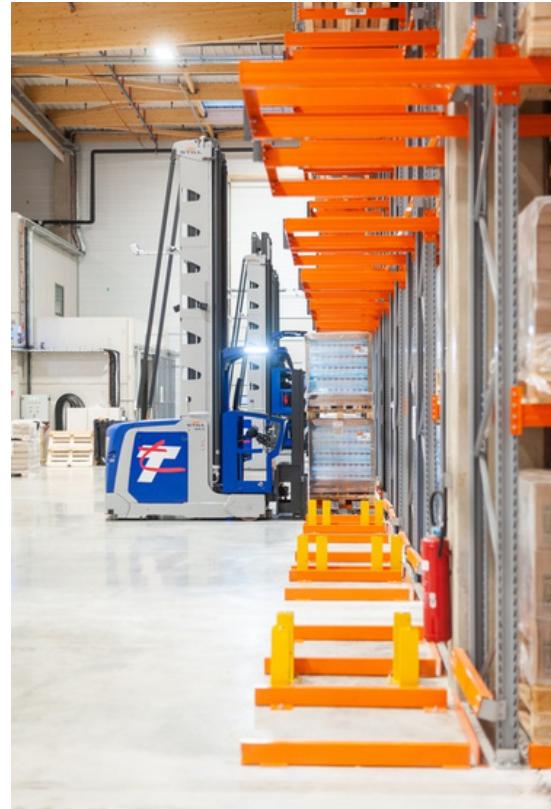
NOTRE ENTREPRISE:

TRANSPORTS THEVENET :

Créée en 1957, les **TRANSPORTS THEVENET** vous proposent des solutions de Transports, de logistique et de douane adaptées à vos besoins. Pionnière dans la démarche RSE et de gestion des risques depuis 2012 en Auvergne, l'entreprise a su développer un savoir-faire unique alliant humanité et qualité. Acteur dynamique et impliqué, les **TRANSPORTS THEVENET** ne cesse de trouver de nouvelles solutions pour répondre aux demandes d'aujourd'hui et de demain.

LE TRANSPORT :

TRANSPORTS THEVENET propose une large gamme de services pour répondre à tous les besoins de ses clients. Du besoin standard au besoin le plus spécifique, nous mettons tout en œuvre pour satisfaire les exigences en matière de délais et de coûts grâce à nos équipes expérimentées et qualifiées.





LA LOGISTIQUE

Idéalement situé dans le centre de la France, **TRANSPORTS THEVENET** vous propose également des services de logistique : stockage, gestion de stocks, préparation de commandes, picking, co-packing, co-manufacturing, intégration, connectivité, conditionnement, entreposage sous douane, emballage industriel...
60 000 m² d'entrepôts répartis sur plusieurs sites.



Température dirigée froid positif et négatif

Solution informatiques EDI

Gestion FIFO, LIFO, DLUO...

Préparation de commandes, picking

Entrepôts agréés sous douane

3 Types de palettiers

LA DOUANE

TRANSPORTS THEVENET est certifié en tant qu'Opérateur Économique Agrée (OEA) avec la simplification douanière. Cet agrément est pour nos clients gage de fiabilité et de fluidité dans le traitement des opérations douanières.

Veille réglementaire permanente afin d'être informé des évolutions des produits ainsi que l'application des textes en vigueur.

Notre service s'appuie sur sa dernière acquisition : Air Cargo International, société spécialisée en Overseas et forte de 25 collaborateurs, implantée en France sur tous les ports et aéroports, agréée IATA et adhérente du réseau transitaires C5C disposant de correspondants dans le monde entier.

Représentant en douane enregistré



Opérateur Economique Agrée (OEA)

Crosstrade

Entrepôts agréés sous douane

Perfectionnement

Routier / Maritime / Aérien / Ferroviaire



NOTRE RAISON D'ÊTRE :

Nos équipes sont engagées au quotidien pour garantir durablement et en toute sécurité les différentes activités de l'entreprise.

NOTRE ACTIVITÉ :

- Transport régional, national et international
- Logistique
- Douane

NOS VALEURS:

- | | | |
|---------------|---------------|--------------|
| • Respect | • Performance | • Innovation |
| • Qualité | • Rigueur | • RSE |
| • Ponctualité | • Sécurité | |

ENJEUX ET STRATÉGIE

Fidèle à ses engagements et à ses convictions, à travers ce reporting annuel notre entreprise communique de façon transparente sur les actions, les pratiques, les enjeux et les engagements mis en œuvre au cours de l'année 2024. **TRANSPORTS THEVENET** présente aussi ses objectifs pour 2025.



NOS MOYENS:

- Appartenance au groupement de transporteurs ASTRE depuis 2007 :
- PALET SYSTEM : Réseau Européen intégré de fret palettisé
- ASTRE CITY: Réseau de livraison urbaines écologiques
- ASTRE FASHION : la logistique à la mode
- ASTRE LOGISTIQUE : Logistique de proximité connectée en haut débit

Avec plus de 300 implantations situées dans l'Union européenne, ce regroupement permet de mutualiser les échanges de fret et de savoir-faire réalisant ainsi des économies d'échelles pour tous les acteurs de la Supply Chain. 11 hubs européens et des plateformes régionales Astre Palet System assurent, tous les jours la sécurité et la traçabilité des expéditions, depuis l'enlèvement de des marchandises jusqu'à leurs livraisons !

- 239 salariés
- 147 moteurs - 219 remorques - 6 porteurs
- 6 sites au cœur de l'Allier



LA CRÉATION DE VALEUR DURABLE, POUR NOS PARTIES PRENANTES:

POUR NOS CLIENTS :

- Contribuer à leurs engagements en termes de RSE grâce à l'optimisation de nos voyages, notre capacité de massification des flux et à une flotte de plus en plus verte.
- Collaborer avec nos clients de façon transparente pour construire et trouver des solutions innovantes et compétitives pour nos activités, et répondre au mieux aux attentes de chacun.
- Mise en place de réunions mensuelles ou trimestrielles avec nos clients

POUR NOS SALARIES :

- Participer à l'acheminement des produits pour répondre aux demandes des entreprises et de la populations.
- Bénéficier d'une politique de rémunération et de conditions de travail respectueuses
- Développer ses compétences tout au long de sa vie professionnelle
- Créer une relation de confiance et de transparence
- Lier la vie professionnelle à la vie personnelle
- Trouver un emploi à proximité de son lieu de vie et au plus près des territoires.

POUR NOS FOURNISSEURS ET PARTENAIRES :

- Favoriser des relations pérennes
- S'engager dans une collaboration éthique et responsable
- Etre accompagné dans sa transition écologique et environnementale

POUR LA PLANÈTE, LA BIODIVERSITÉ... :

- Veiller chaque jour à la sécurité de notre environnement
- S'engager pour la transition énergétique
- Maintenir nos labels environnementaux

NOS ACTIONS :

POUR NOS CLIENTS :

- Mise en place de réunions mensuelles LOGISTIQUE
- Mise en place de réunions trimestrielles TRANSPORT
- Mise en place de COPIL (Comité de pilotage) tous les mois avec l'un de nos plus gros clients
- Réunion annuelle de Business Performance, évaluation de notre client

POUR NOS SALARIES :

- Des formations régulières : environ 2500 h de formation selon les besoins
- 10 h de formation par salarié
- 80% des postes d'encadrement pourvus par promotion interne
- Une évolution de carrière personnalisée définie à partir d'entretiens professionnels
- 108 entretiens professionnels réalisés en 2024
- 9 écrans de communication interne en place sur nos différents sites

POUR NOS FOURNISSEURS ET PARTENAIRES :

- 20 ans d'antériorité des contrats clients
- Partage de notre charte des achats responsables

POUR LA PLANÈTE, LA BIODIVERSITÉ... :

- Programme d'engagement au Label Objectif CO2 depuis 2016
- Ecovadis Silver 2024
- Engagement au Global Compact : Pacte des Nations Unies depuis 2019
- Bilan Carbone 2024



LE PILOTAGE DE NOTRE DEMARCHE RSE :

Portée par la Direction générale depuis 2015, la démarche RSE des **TRANSPORTS THEVENET** accompagne la stratégie et le développement de l'entreprise en prenant en compte les attentes et les besoins des parties prenantes identifiées de la société. Dans ses aspects stratégiques, la démarche RSE est validée et examinée en Conseil d'administration une fois par an.

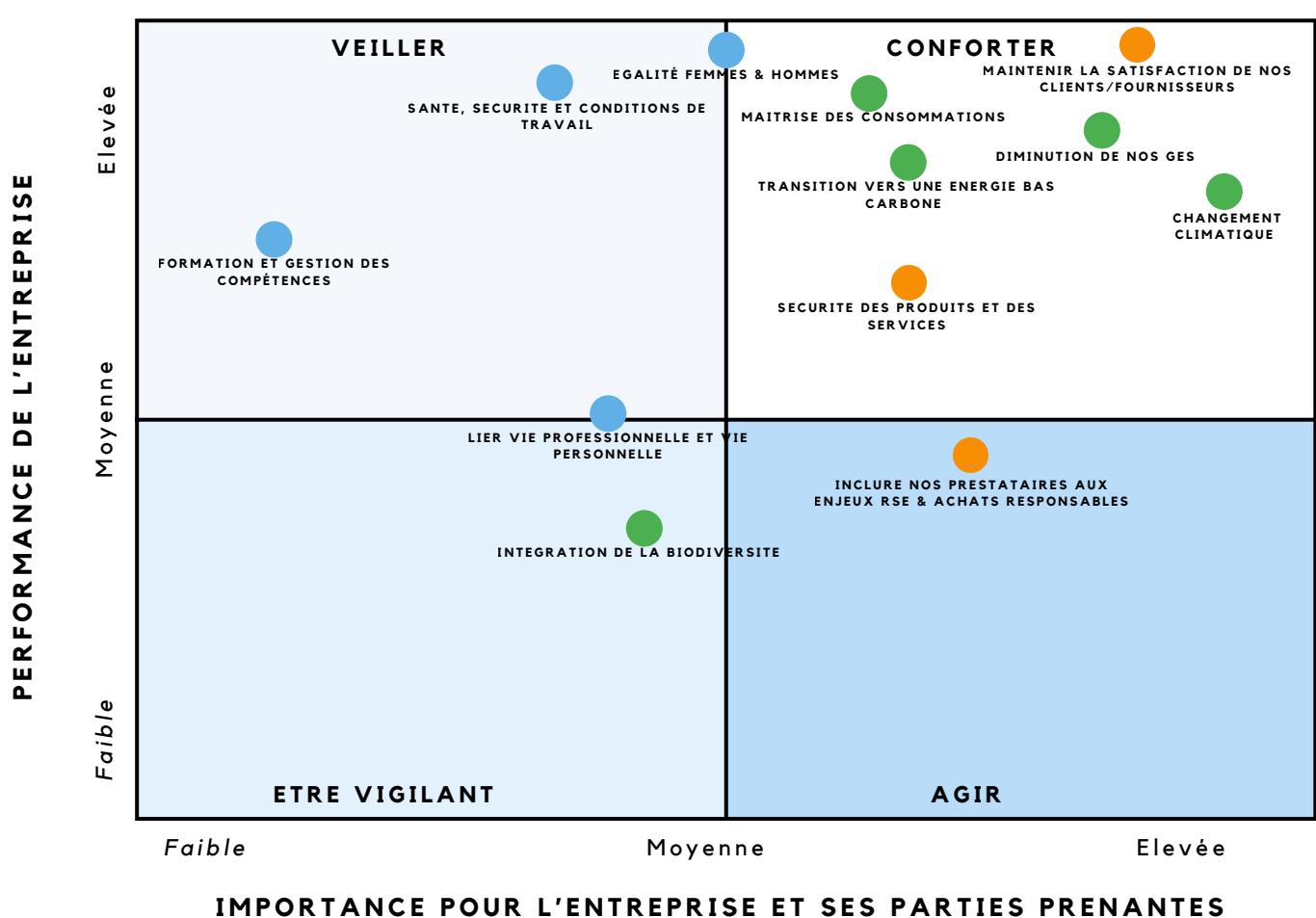
Au quotidien, elle est animée par le service RSE - QHSE de l'entreprise ainsi que la direction. Chaque service impliqué dans la démarche RSE déploie sa feuille de route, ses outils et ses méthodes pour concrétiser ses objectifs ainsi que ses indicateurs clés de performance.

Les **TRANSPORTS THEVENET** disposent du réseau du groupement auquel ils appartiennent pour partager et développer sa démarche RSE.

IDENTIFICATION DES RISQUES ET DES ENJEUX RSE :

La société **TRANSPORTS THEVENET** a identifié ses enjeux et ses risques RSE afin de mieux les prévenir et les maîtriser, grâce à une matrice de matérialité RSE. Cette matrice est mise en place par le service RSE afin de prendre en compte les évolutions des attentes et besoins de ses parties prenantes internes et externes. Cela permet de disposer d'une vision exhaustive des sujets auxquels **TRANSPORTS THEVENET** doit porter attention. Les enjeux et les risques sont basés sur la norme ISO 26000.

ENJEUX MAJEURS RSE HIERARCHISES:



Légende : ● Enjeux sociaux ● Enjeux sociaux ● Enjeux environnementaux



LES ENJEUX ET ENGAGEMENTS DES TRANSPORTS THEVENET :

Nos enjeux et engagements sont alignés avec les 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU. **TRANSPORTS THEVENET** répond aux 17 ODD en matière de RSE.

EGALITE FEMMES ET HOMMES :

Aujourd'hui, la non prise en compte des enjeux de mixité professionnelle pourrait constituer un frein au développement interne et externe des **TRANSPORTS THEVENET**.

Nos enjeux et engagements:

- Favoriser la mixité en termes de ressources humaines.
- Mettre en avant nos activités considérées comme "Métier d'Hommes" pour tous.
- Former, sensibiliser et mesurer notre évolution.
- Adapter et améliorer les conditions de travail ainsi que la qualité de vie au travail pour rendre nos métiers accessibles à tous.
- Promouvoir l'égalité des chances pour tous et l'égalité des hommes et des femmes.
- Favoriser l'insertion des salariés étrangers ou des personnes en situation de handicap.



SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL :

Des nombreux risques physiques et mentaux peuvent se déclarer à la suite d'une mauvaise identification des risques professionnels, ainsi que d'une gestion inadaptée de la prévention ou du traitement de ceux-ci.

Nos enjeux et engagements :

- Préserver la santé mentale et physique des collaborateurs.
- Favoriser l'écoute et leur épanouissement pour améliorer leur conditions de travail.
- Respect du code de travail.
- Améliorer la santé et la sécurité des salariés : sensibiliser aux risques, analyser les accidents de travail et les maladies professionnelles et mettre en œuvre toutes les actions préventives, correctives nécessaires.
- Respect du code de travail.
- Garantir la protection de la santé et de la sécurité de nos clients à travers le respect des protocoles de sécurité.



FORMATION ET GESTION DES COMPETENCES :

De nombreux risques physiques et mentaux peuvent se déclarer à la suite d'une mauvaise identification des risques professionnels, ainsi que d'une gestion inadaptée de la prévention ou du traitement de celui-ci.

Nos enjeux et engagements :

- Préserver la santé mentale et physique des collaborateurs.
- Favoriser l'écoute et leur épanouissement pour améliorer leurs conditions de travail.
- Respect du code de travail.
- Améliorer la santé et la sécurité des salariés : sensibiliser aux risques, analyser les accidents de travail et les maladies professionnelles, et mettre en œuvre toutes les actions préventives, correctives nécessaires.
- Respect du code de travail.
- Garantir la protection de la santé et de la sécurité de nos clients à travers le respect des protocoles de sécurité.
- Ouvrir un accès à des formations qualifiantes pour évoluer dans l'entreprise et éviter la précarité professionnelle.





VIE PERSONNELLE ET VIE PROFESSIONNELLE :

Aujourd'hui, concilier la vie professionnelle et la vie personnelle est devenu un critère clé pour le bien-être des employés et la performance de l'entreprise.

Nos enjeux et engagements :

- Préserver la santé mentale et physique de nos collaborateurs.
- Optimiser la productivité.
- Fixer des limites claires.
- Mise en place du télétravail.
- Mise en place d'heures flexibles pour les évènements (rentrée scolaire, maladie de l'enfant ...)



MAINTENIR LA SATISFACTION DE NOS CLIENTS / FOURNISSEURS :

Il est important de s'assurer de bien comprendre les besoins et les attentes de nos clients et fournisseurs. **TRANSPORTS THEVENET** s'organise pour pouvoir répondre à leurs besoins, mais également pour les anticiper en étant proactif.

Nos enjeux et engagements :

- Maintenir la qualité de nos prestations.
- Accompagner nos clients et fournisseurs.
- Respecter le cahier des charge de nos clients.
- Instaurer une confiance en personnalisant la relation client.
- Répondre et anticiper les attentes de nos parties prenantes.
- Mise en place de réunion transports/ logistique avec nos clients.
- Partager nos valeurs RSE.
- Partage de notre charte Achats Responsables.
- Partage de notre code de conduite externe.



SECURITE DES PRODUITS ET DES SERVICES:

La non maîtrise de nos produits et de nos services peut nuire à la santé et la sécurité de nos consommateurs et salariés.

Nos enjeux et engagements :

- Assurer le transport de la marchandises confiées.
- Maîtriser les conditions de conservation de la marchandise transportée et stockée.
- Garantir la protection de la santé et de la sécurité de la population.
- Respecter la chaîne du froid et l'hygiène.
- Assurer le suivi de notre HACCP.
- S'assurer de la conformité de nos installations et nos véhicules.





INCLUDE NOS PRESTATAIRES AUX ENJEUX RSE & ACHATS RESPONSABLES:

Aujourd'hui, la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) est un pilier crucial dans le monde. La RSE permet de contribuer activement à la résolution des défis mondiaux, tels que le changement climatique, l'inégalité sociale, la pauvreté... Il s'agit d'une composante fondamentale de la stratégie des **TRANSPORTS THEVENET**.

Nos enjeux et engagements :

- Maintenir l'innovation en matière de RSE.
- Garantir la prise en compte de la RSE sur l'ensemble de l'entreprise.
- Promouvoir et intégrer nos parties prenantes à notre démarche RSE.
- Continuer à partager nos valeurs et enjeux RSE à nos parties prenantes internes et externes.
- Sensibiliser nos collaborateurs, nos clients, nos fournisseurs aux impacts sociaux, sociaux et environnementaux.
- Promouvoir les achats responsables.
- Promotion de la consommation durable auprès de nos clients.
- Travailler avec des fournisseurs locaux et inclusifs, qui eux-mêmes soutiennent l'emploi et réduisent la pauvreté.



MAITRISE DES CONSOMMATIONS:

La non maîtrise de nos consommations d'énergie, de nos véhicules et bâtiments peut entraîner une augmentation de la consommation de notre empreinte carbone.

Nos enjeux et engagements :

- Prévenir et réduire l'impact de nos activités.
- Réaliser un bilan carbone complet de l'ensemble des **TRANSPORTS THEVENET**.
- Maîtriser l'ensemble de nos consommations : eau, gaz, électricité, carburants...
- Suivre notre labellisation Objectif CO2.
- 25% d'électricité renouvelable.



INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ:

TRANSPORTS THEVENET s'engage dans une démarche de préservation de la biodiversité.

Nos enjeux et engagements :

- Prise en compte de la biodiversité.
- Éco pâturage.
- Ruches.
- Maison à insectes.
- Cabane pour les oiseaux.
- Protection et restauration des écosystèmes.





DIMINUTION DE NOS GES :

Le transport est l'une des activités qui contribue le plus aux émissions de gaz à effet de serre (GES) en France. Aujourd'hui, ces émissions sont dangereuses pour notre santé, notre biodiversité et notre planète. **TRANSPORTS THEVENET** s'est engagé à réduire chaque année nos émissions des GES !

Nos enjeux et engagements :

- Suivre nos consommations globales de l'entreprise.
- Diminuer et valoriser nos déchets.
- Sensibiliser à la gestion de l'eau.
- Prendre en compte la biodiversité.
- Utiliser les carburants alternatifs.
- Moderniser notre flotte de véhicules.
- Mise en place de la formation écoconduite (formateur interne).
- Optimiser nos trajets.
- Conserver notre Label Objectif CO2.
- Améliorer notre bilan carbone.
- Utiliser des ressources durables.
- Sensibiliser nos collaborateurs aux écogestes.



CHANGEMENT CLIMATIQUE :

Le changement climatique génère un risque pour l'ensemble des écosystèmes à l'échelle planétaire ! **TRANSPORTS THEVENET** s'engage à améliorer ses activités en fonction des changements climatiques.

Nos enjeux et engagements :

- Maintenir et adapter nos activités pour les rendre compatibles avec l'urgence climatique.
- Aligner nos attentes avec celles de nos parties prenantes.





TRANSITION VERS UNE ÉNERGIE BAS CARBONE :

Ne pas réduire notre dépendance au carbone expose les **TRANSPORTS THEVENET** à différents risques, notamment avoir un impact négatif sur le changement climatique ou subir les évolutions réglementaires concernant l'utilisation des énergies carbonées.

Nos enjeux et engagements :

- Maintenir nos activités compatibles avec l'urgence climatique.
- S'adapter aux changements climatiques.
- Aligner nos attentes, aux attentes de nos parties prenantes.
- Identifier et déployer les énergies bas carbone nécessaires à nos véhicules et nos bâtiments.



**100% des objectifs
ODD réalisés !**



LES PARTIES PRENANTES :

TRANSPORTS THEVENET prend en considération les attentes de ses parties prenantes. Nous entretenons un dialogue régulier avec chacune d'entre elles. Notre objectif est de trouver collectivement les meilleures réponses et de progresser ensemble.

NOS SALARIÉS :

- Préserver la santé de nos collaborateurs dans le cadre de nos différentes activités.
- Disposer de ressources matérielles et humaines en phase avec les **TRANSPORTS THEVENET**.
- Motiver les collaborateurs.

NOS CLIENTS :

- Respecter le cahier des charges de nos clients.
- Travailler en toute transparence et dans le respect.
- Être à l'écoute de nos clients.
- Garantir un service de qualité.

NOS FOURNISSEURS :

- Construire une relation de partenariat et durable avec les **TRANSPORTS THEVENET**.
- Bénéficier des meilleures prestations et innovations dans chacune de nos activités.

LES POUVOIRS PUBLICS :

- Partager les enjeux du monde du transport et de la logistique.

TERRITOIRES ET LOCALITÉS :

- Partager nos enjeux environnementaux en toute transparence.
- Trouver ensemble les solutions pour développer la création d'emploi.
- Respecter la population et la biodiversité.

ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES :

- Travailler avec l'évolution et l'avenir de notre secteur.

ÉCOLES ET UNIVERSITÉS :

- Faire découvrir notre métier à la nouvelle génération.
- Promouvoir l'insertion professionnelle via l'alternance et les stages.

PARTENAIRES FINANCIERS :

- Proposer des conditions de financement adaptées à notre développement et à l'innovation.

NOS ACTIONS ET NOS INDICATEURS:

1 GOUVERNANCE

2 DROITS DE L'HOMME

3 RELATIONS ET CONDITIONS DE TRAVAIL

4 ENVIRONNEMENT

5 ÉTHIQUE ET LOYAUTÉ DES PRATIQUES

6 RELATION CLIENT

7 COMMUNAUTÉ ET DÉVELOPPEMENT LOCAL



1. LA GOUVERNANCE

UNE ENTREPRISE FAMILIALE AUX PRATIQUES MODERNES.

Dans un contexte où les enjeux sociaux, environnementaux et éthiques sont de plus en plus présents, la gouvernance d'entreprise ne se limite plus aux objectifs de performance financière. Aujourd'hui, **TRANSPORTS THEVENET** joue un rôle clé dans la société en adoptant une gestion responsable et durable de ses activités.

La gouvernance en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises incarne cette nouvelle exigence en intégrant les pratiques éthiques, transparentes et inclusives dans les décisions stratégiques de la société **TRANSPORTS THEVENET**.

CHARTE RSE:

Notre charte RSE, élaborée par notre service QHSE, est diffusée en interne et en externe.

Elle a pour objectif de sensibiliser et d'informer, à tous les niveaux, sur nos engagements et nos enjeux en matière de responsabilité sociétale.



RSE COMITÉ:

Depuis 2021, **TRANSPORTS THEVENET** a mis en place un comité RSE qui fait partie intégrante du service **QHSE**. L'objectif de ce comité est de définir, superviser et promouvoir les actions et stratégies de Responsabilité Sociétale, en veillant à ce que celles-ci soient intégrées dans la gouvernance et dans les décisions clés pour un impact social et environnemental positif.

Le service RSE COMITÉ a également mis en place des INDICATEURS qui ont pour objectifs de mesurer et suivre concrètement les progrès en matière de RSE, d'évaluer l'impact de nos actions et d'ajuster nos stratégies pour répondre efficacement aux enjeux en terme de Responsabilité Sociétale, Sociaux, Environnementaux et Économiques.

Établir des objectifs précis, mesurables (SMART) en matière de RSE font partie de nos enjeux chez les **TRANSPORTS THEVENET**. Ils ont pour but de réduire nos impacts environnementaux, mesurer nos conditions de travail, répondre à l'égalité professionnelle, évaluer l'intégrité de nos parties prenantes...

TRANSPORTS THEVENET	INDICATEURS ANNUELS 2024									
	Objectif	Avancé	En cours	En retard	Retardé	En retard	Retardé	En retard	Retardé	En retard
GENERAL										
Periode d'indication										
1.1. Réalisations objectives de l'ensemble	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK
1.2. Réalisations des objectifs d'ensemble	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK
1.3. Nombre d'objectifs réalisés	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.4. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
1.5. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
1.6. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.7. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.8. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.9. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.10. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.11. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.12. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.13. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.14. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.15. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.16. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.17. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.18. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.19. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.20. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.21. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.22. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.23. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.24. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.25. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.26. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.27. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.28. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.29. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.30. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.31. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.32. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.33. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.34. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.35. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.36. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.37. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.38. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.39. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.40. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.41. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.42. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.43. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.44. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.45. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.46. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.47. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.48. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.49. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.50. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.51. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.52. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.53. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.54. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.55. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.56. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.57. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.58. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.59. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.60. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.61. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.62. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.63. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.64. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.65. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.66. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.67. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.68. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.69. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.70. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.71. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.72. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.73. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.74. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.75. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.76. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.77. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.78. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.79. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.80. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.81. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.82. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.83. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.84. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.85. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.86. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.87. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.88. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.89. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.90. Nombre de domaines sociaux et environnementaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.91. Nombre de domaines sociaux et environnementaux										



NOS PARTIES PRENANTES :

TRANSPORTS THEVENET a choisi d'intégrer ses parties prenantes dans sa gouvernance en organisant des réunions régulières avec ses partenaires externes (clients, fournisseurs, communautés locales, banque ...) et internes (conducteurs, caristes, les différents services...)

L'objectif de ces échanges est de maintenir une relation de confiance basée sur la transparence et de favoriser un travail collaboratif afin de progresser ensemble vers un objectif commun.

Nos actions :

- Réunions d'Amélioration de la Performance Client (APC) tous les deux mois : revue des contrats, plan d'action, échange de statistiques et dialogue interservices, avec la participation de divers clients pour des moments de partage.
- Comité de Pilotage (COPIL) mensuel avec notre client LVMH
- Réunion logistique mensuelle avec CAP
- Réunion trimestrielle sur le transport avec CAP
- Réunion annuelle de Business Performance avec CAP, où le client et l'entreprise s'évaluent mutuellement.

Ces initiatives renforcent notre engagement vers une gouvernance collaborative et transparente.

NOS INDICATEURS 2024 :



LA COMMUNICATION RSE :

TRANSPORTS THEVENET renforce la transparence et la communication sur nos engagements RSE, ce qui permet de mobiliser l'ensemble des parties prenantes internes et externes autour de notre démarche.

Nous publions un rapport RSE annuel détaillant les progrès accomplis, les défis rencontrés et les résultats obtenus et nous diffusons ces informations via les canaux de communication de la société (site web, réseaux sociaux, écran de communication...) de manière factuelle et honnête.

TRANSPORTS THEVENET a intégré le Pacte Mondial des Nations Unies et s'engage à partager son rapport RSE, affirmant ainsi sa volonté de transparence et de respect des principes de responsabilité sociétale et de développement durable.



The screenshot shows a reporting interface for the United Nations Global Compact. The top navigation bar includes links for 'Accès', 'Connexion', 'Mon profil', 'Aide', 'Centre d'aide', 'Centre d'assistance', 'Centre d'assistance aux utilisateurs', and 'Centre d'assistance aux partenaires'. Below this is a search bar labeled 'Recherche dans les documents'. The main content area is titled 'SAS TRANSPORTS THEVENET' and 'OUTIL DE VISUALISATION DES DONNÉES COP'. It displays a table with columns for 'Communication en Progrès' and 'Actions'. The table lists various reporting periods from '01/01/2010' to '31/12/2019', each with a corresponding status icon.



United Nations
Global Compact

Dans cette même logique de transparence, il est également crucial d'impliquer les collaborateurs en interne.

Nous avons ainsi mis en place des programmes de formations réguliers via des newsletters QHSE et RSE pour sensibiliser les employés aux enjeux, aux pratiques éthiques et aux comportements responsables, en les encourageant au quotidien, comme le recyclage, la réduction des déchets, la sécurité...



2. DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'homme occupent une place centrale dans la démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises des **TRANSPORTS THEVENET**. Nous nous engageons à respecter les normes sociales, éthiques et environnementales afin de promouvoir un développement durable et équitable.

Nos actions :

- Promouvoir l'égalité des chances pour tous / l'égalité Hommes et Femmes:** Transports Thévenet a instauré un engagement formel pour favoriser l'égalité professionnelle et réduire les disparités de traitement entre les sexes ainsi qu'entre les différents postes au sein de l'entreprise.

2024 :



Une évolution de **240%** du nombre de femmes occupant des postes de cadres depuis 2022.

2022 : **25%**

2023 : **85%**

2024: **85%**

- La lutte contre le sexism, le harcèlement et la discrimination :** Depuis plusieurs années, nous nous engageons à créer un environnement de travail respectueux, inclusif et sécurisé pour tous. Nos politiques de "tolérance zéro" concernant la discrimination et le harcèlement sont en vigueur. De plus, nous avons mis en place une procédure de signalement, une adresse dédiée et des référents pour traiter les cas de harcèlement et de discrimination au sein des TRANSPORTS THEVENET. La société œuvre activement pour promouvoir l'égalité et de bien-être de nos collaborateurs.

2022 :

2023 :

2024:



- **Soutenir l'insertion des salariés étrangers** : Nous avons établi une attestation pour nos employés étrangers et **TRANSPORTS THEVENET** s'engage à promouvoir l'inclusion des personnes d'origine étrangère au sein de l'entreprise.

- **Favoriser l'insertion des personnes en situation de handicap :** En mettant en place des pratiques adaptées et des aménagements de poste spécifiques, **TRANSPORTS THEVENET** améliore le bien-être de ses employés et favorise leur développement professionnel. Un référent Handicap est également en place dans la société.
 - **Le droit à l'équilibre vie privée vie professionnelle:** Chez **TRANSPORTS THEVENET**, garantir cet équilibre est un enjeux central de notre démarche RSE. Nous avons mis en œuvre des mesures telles que des horaires flexibles , le télétravail, la déconnexion numérique, ainsi que des aménagements horaires en fonction des événements (rentrée scolaire, maladie d'un enfant , rendez-vous médical...) Nos engagements et actions témoignent de l'importance que nous accordons à la qualité de vie au travail, en créant un environnement qui diminue le stress et favorise la santé et l'épanouissement de chaque employé.
 - **La protection des données et des fichiers confidentiels :** **TRANSPORTS THEVENET** a instauré une règlement intérieur concernant la protection des données informatiques et des informations confidentielles. De plus, une politique de sécurisation de toutes les données de l'entreprise a été mise en place. Chaque année, ces documents sont révisés et actualisés par notre service informatique et QHSE.



La politique mise en œuvre par l'entreprise à pour objectif la protection des informations et des données, elle prévoit, le cas échéant, les mesures de prévention / correction suivantes :

INTRODUCCIÓN A INTERNET (SIGMAFACE)

INTRODUCTION INTERNET / PRIVATITÉ :
Mises en place de Firewalls gérés et administrés par un prestataire spécialisé de la sécurité informatique ;
Utilisation de VPN pour à poste à poste pour les utilisateurs nomades ;
Installation de moyens informatiques visant à bloquer l'activation de programmes malveillants ;]
Sensibilisation des utilisateurs au risque informatique et à ses conséquences, notamment les attaques via les messageries informatiques ;

. Alerte par les utilisateurs de tout fonctionnement an-

PROTECTION DES DONNÉES CONTRE L'INTRUSION : Nous nous réservons le droit de contester toute transaction ou demande de fonds (transfert ou PDC) non autorisée.

• This will place the legend in the bottom left corner and the map below it. The position of the map can be adjusted by dragging the top-left corner.

INTRUSION PHYSIQUE VIA LES POSTES DE TRAVAIL / SMARTPHONES:

- Délogement de la crémaillère de mots de passe individuel et/ou collectif :
- Utilisation de l'application de délogement de mots de passe par d'autres utilisateurs.
- Crédit : un WLAN spécifique ne permet pas l'accès aux données des serveurs pour les connexions Wi-Fi des postes de travail des visiteurs ainsi que des smartphones du personnel;
- Interruption d'accéder ou supprimer tout programme informatique sans autorisation des services compétents;
- Interruption de connecter au réseau tout appareil mobile (télé. clé USB) sans autorisation des services compétents;
- Respect des règles de confidentialité (non-diffusion des Mots de passe);
- Alertes par les utilisateurs de l'application de délogement de mots de passe sur le poste de travail auprès du service compétent;
- Interruption de l'accès à l'application de délogement de mots de passe.

卷之三

elle fixe les aussi :

I - RECOMMANDATIONS D'UTILISATION

Nous rappelons qu'il est nécessaire d'utiliser les outils informatiques à disposition avec prudence, les e-mails douteux ne doivent pas être ouverts, aucun logiciel ne doit être téléchargé sans l'aval du référent informatique. L'utilisation des outils informatiques à usage personnel doit être « responsable », n'alliez que sur des sites sécurisés (vérifiez la présence du https à l'usage de l'adresse URL). Les adresses e-mails professionnelles doivent le rester. Si la présence d'e-mail personnelle est configurée sur votre messagerie professionnelle, veuillez créer un répertoire « personnel » dans ce cas l'entreprise pourra également avoir accès à ces données.

L'utilisateur est soumis au secret professionnel, c'est là une condition essentielle de sa relation avec l'entreprise.



第13章

II - LES MOYENS ET L'ORGANISATION MIS EN ŒUVRE

Àfin d'assurer la pérennité et la sécurité de son système informatique, l'entreprise a nommé un référent informatique dont le rôle est notamment d'assurer la liaison avec les différents prestataires en charge de la maintenance de son réseau, de ses équipements et de ses logiciels. Des règles de bonne-conduite informatiques sont rédigées, diffusées aux salariés. Le non-respect de celles-ci pourra exposer leurs auteurs à des sanctions. Il sera régulièrement réalisé un audit informatique.

III. LA CONFRONTATION

III - LA CONFORMITÉ AU RGPD
La conformité réglementaire et la sécurité des données personnelles sont des enjeux essentiels de l'entreprise.

TRANSPORTS THÉVENET

Enfin, pour les personnes physiques et les personnes morales qui ont des besoins de vente à destination d'une clientèle (entreprises / professionnels), elle dispose d'un site Internet « vitrine » non-marchand qui ne collecte pas de données personnelles.

La conformité au RGPD porte donc sur la sécurité des données qui sont communiquées par les collaborateurs, les clients et les fournisseurs à TRANSPORTS THÉVENET

IV - ENGAGEMENT TRANSPORTS THÉVENET : eng

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Jean NOUÉRA	GDI	Eric THÉVENET



3. RELATIONS ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Chez **TRANSPORTS THEVENET**, les relations et conditions de travail sont au cœur de notre démarche RSE, car elles influencent directement la motivation, la productivité et le bien-être de nos collaborateurs. Au fil des années, nous avons progressivement mis en place diverses actions pour renforcer notre engagement en matière de responsabilité sociale.

Nos actions :

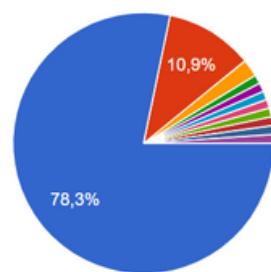
- Le respect du code de travail :** **TRANSPORTS THEVENET** garantit à chaque collaborateur des conditions de travail sûres, équitables et conformes aux normes légales renforçant ainsi notre engagement.
- L'amélioration continue des conditions de travail de nos collaborateurs :** L'ergonomie de travail, l'écoute des salariés, les vêtements de travail, les EPI (équipements de protection individuelle) sont des dispositifs que **TRANSPORTS THEVENET** ne néglige pas dans le cadre de son travail.

Résultat enquête de satisfaction interne 2024:

Etes-vous satisfait-e de l'ergonomie de votre poste de travail ?

92 réponses

78,3%
de satisfaction
liée à l'ergonomie
de travail



- La qualité et la conformité de nos sites, nos installations, matériel et équipements :** Chez **TRANSPORTS THEVENET** la qualité de notre service est primordiale . Nous adoptons une communication transparente, tant en interne qu'en externe, afin de garantir la satisfaction de nos clients et de nos salariés. Concernant la conformité de nos sites, installations, matériels et équipements, notre service QHSE en collaboration avec notre garage, assure un suivi régulier, des visites sécurité et réalise de entretiens préventifs et réglementaires pour l'ensemble du matériel de la société.

2022 :

68%
Réalisation des
contrôles
périodiques

2023 :

100%
Réalisation
contrôles
périodiques

2024:

100%
Réalisation
contrôles
périodiques



Depuis 2023, nous affichons 100% de réussite sur les VGP réalisés.



- La formation et le développement des compétences de chaque collaborateur :** Le développement des compétences de chaque collaborateur est une priorité chez les **TRANSPORTS THEVENET**. Depuis le début d'année 2024, notre service Ressources Humaines a été réorganisé et nous avons rétabli le suivi de nos entretiens professionnels. Ce service inclut également une composante de formation pour nos employés. Les formations sont établies en fonction des besoins individuels et des réglementations en vigueur pour l'ensemble de nos conducteurs, employés administratifs, SST, caristes ...
- Monsieur Jean Morera, consultant externe, est en charge, avec Pedro, notre formateur interne, de la partie Risk Management. Ils constituent nos principaux atouts en matière de sécurité. Monsieur Christian Barbier, formateur externe, transmet à travers ses formations ses connaissances et son expérience dans les domaines du management, de la gestion commerciale, de la relation client, ainsi que du projet zéro papier. Ils occupent une place essentielles au sein des **TRANSPORTS THEVENET**.

100%
des formations
réalisées

- L'aménagement du temps de travail et le télétravail lorsque le poste le permet :** Nous avons établi une charte dédiée au télétravail, permettant d'en discuter et de le mettre en œuvre au sein de l'entreprise.

Document ID : 1142304-2024-0717-074F-000000000001		
TRANSPORTS THEVENET	CHARTE DE TELETRAVAIL	
Créée par : N. BARBIER et C. LUCONNET	Date de création : 24 juillet 2024	
Modifiée le : 16 août 2024	Approuvée par : E. THEVENET	

Document ID : 1142304-2024-0717-074F-000000000001

Document ID : 1142304-2024-0717-074F-000000000001

Document ID : 1142304-2024-0717-074F-000000000001

Document ID : 1142304-2024-0717-074F-000000000001

TRANSPORTS THEVENET		
CHARTE DE TELETRAVAIL		
Créée par : N. BARBIER et C. LUCONNET	Date de création : 24 juillet 2024	
Modifiée le : 16 août 2024	Approuvée par : E. THEVENET	

Document ID : 1142304-2024-0717-074F-000000000001

Document ID : 1142304-2024-0717-074F-000000000001

Document ID : 1142304-2024-0717-074F-000000000001

Document ID : 1142304-2024-0717-074F-000000000001

PRÉAMBULE :

Le télétravail désigne en France une organisation qui permet aux salariés d'y travailler, de façon régulière ou temporaire, un travail qu'ils auraient pu être effectués localement de l'employeur, hors de ces lieux, le plus souvent de leur domicile et de leur famille.

Le SAS TRANSPORTS THEVENET est convaincu que le télétravail a une inénarrable dimension de travail, ayant pour but de donner à chacun plus d'autonomie.

L'évolution des nouvelles technologies et des modes d'organisation, ainsi que l'ouverture du marché ont entraîné une réflexion quant à la possibilité pour certains collaborateurs de travailler à distance.

L'entreprise TRANSPORTS THEVENET souhaite faire bénéficier à ses collaborateurs dans le cadre de leur emploi, après une étude préalable de ce qui est préférable que la mise en place du télétravail au sein de l'entreprise relève exceptionnellement et ne donne droit à aucun accès.

Consciente que le télétravail contribue à l'équilibre entre vie profe et personnelle, LA SAS TRANSPORTS THEVENET a souhaité encadrer d'organisation de travail.

ARTICLE 1 - CHAMP D'APPLICATION

Le présent document concerne les articles L.1223-8 et L.1223-9 du Code du travail et les dispositions complémentaires sur les métiers. L'accordéon de cette charte est une condition essentielle du bénéfice du télétravail.

Cette charte s'applique aux salariés de la société TRANSPORTS THEVENET.

La Direction rappelle toutefois à titre préalable que le télétravail ne devra la continuité de l'activité de l'entreprise ou du service laquelle devra le télétravail est une modalité d'organisation de travail à domicile.

ARTICLE 2 - DEFINITION DU TELETRAVAIL

Le télétravail est accessible de principe à l'ensemble des salariés de l'entreprise, sauf si les conditions de travail sont particulières de renommée, après Direction et sous certaines conditions.

De par leurs missions, nécessitant l'utilisation de matériels rattachés au télétravail, il peut s'appliquer aux postes listés ci-dessous :

- Conducteurs/chauffeurs
- Camionneurs
- Chargement/déchargement de qualité
- Mécaniciens
- Préparateurs/Préparatrices de commandes, dont les postes nés en « pré-traitement », en raison des missions et du matériel nécessaire

Les salariés en contrats d'apprentissage, de professionnalisation et de contrats dits « ad hoc » ainsi que les stagiaires ne sont pas inclus dans ce document.

ARTICLE 3 - ELIGIBILITÉ

Le télétravail est accessible de principe à l'ensemble des salariés de l'entreprise, sauf si les conditions de travail sont particulières de renommée.

Le passage au télétravail peut être obtenu par l'admission aux articles L. 1223-8 et L. 1223-9 du code du travail ;

Le passage au télétravail sera sujet à réévaluation et pourra être annulé.

Le refus par le collaborateur ne peut pas être un motif de révoquer ou de sanctionner.

La demande de passage au télétravail doit être formulée par l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

La mise en place du télétravail sera donnée lieu à accusé l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

La mise en place du télétravail, sa décision de refus,

l'absence de passage au télétravail, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

Le refus par le collaborateur ne peut pas être un motif de révoquer ou de sanctionner.

La demande de passage au télétravail doit être formulée par l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

La mise en place du télétravail sera donnée lieu à accusé l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

La mise en place du télétravail, sa décision de refus,

l'absence de passage au télétravail, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

Le refus par le collaborateur ne peut pas être un motif de révoquer ou de sanctionner.

La demande de passage au télétravail doit être formulée par l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

La mise en place du télétravail sera donnée lieu à accusé l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

Le refus par le collaborateur ne peut pas être un motif de révoquer ou de sanctionner.

La demande de passage au télétravail doit être formulée par l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

La mise en place du télétravail sera donnée lieu à accusé l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

Le refus par le collaborateur ne peut pas être un motif de révoquer ou de sanctionner.

La demande de passage au télétravail doit être formulée par l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

La mise en place du télétravail sera donnée lieu à accusé l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

Le refus par le collaborateur ne peut pas être un motif de révoquer ou de sanctionner.

La demande de passage au télétravail doit être formulée par l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

La mise en place du télétravail sera donnée lieu à accusé l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

Le refus par le collaborateur ne peut pas être un motif de révoquer ou de sanctionner.

La demande de passage au télétravail doit être formulée par l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

La mise en place du télétravail sera donnée lieu à accusé l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

Le refus par le collaborateur ne peut pas être un motif de révoquer ou de sanctionner.

La demande de passage au télétravail doit être formulée par l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

La mise en place du télétravail sera donnée lieu à accusé l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

Le refus par le collaborateur ne peut pas être un motif de révoquer ou de sanctionner.

La demande de passage au télétravail doit être formulée par l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

La mise en place du télétravail sera donnée lieu à accusé l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

Le refus par le collaborateur ne peut pas être un motif de révoquer ou de sanctionner.

La demande de passage au télétravail doit être formulée par l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

La mise en place du télétravail sera donnée lieu à accusé l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

Le refus par le collaborateur ne peut pas être un motif de révoquer ou de sanctionner.

La demande de passage au télétravail doit être formulée par l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

La mise en place du télétravail sera donnée lieu à accusé l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

Le refus par le collaborateur ne peut pas être un motif de révoquer ou de sanctionner.

La demande de passage au télétravail doit être formulée par l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

La mise en place du télétravail sera donnée lieu à accusé l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

Le refus par le collaborateur ne peut pas être un motif de révoquer ou de sanctionner.

La demande de passage au télétravail doit être formulée par l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

La mise en place du télétravail sera donnée lieu à accusé l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

Le refus par le collaborateur ne peut pas être un motif de révoquer ou de sanctionner.

La demande de passage au télétravail doit être formulée par l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

La mise en place du télétravail sera donnée lieu à accusé l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

Le refus par le collaborateur ne peut pas être un motif de révoquer ou de sanctionner.

La demande de passage au télétravail doit être formulée par l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

La mise en place du télétravail sera donnée lieu à accusé l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

Le refus par le collaborateur ne peut pas être un motif de révoquer ou de sanctionner.

La demande de passage au télétravail doit être formulée par l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

La mise en place du télétravail sera donnée lieu à accusé l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

Le refus par le collaborateur ne peut pas être un motif de révoquer ou de sanctionner.

La demande de passage au télétravail doit être formulée par l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

La mise en place du télétravail sera donnée lieu à accusé l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

Le refus par le collaborateur ne peut pas être un motif de révoquer ou de sanctionner.

La demande de passage au télétravail doit être formulée par l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

La mise en place du télétravail sera donnée lieu à accusé l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

Le refus par le collaborateur ne peut pas être un motif de révoquer ou de sanctionner.

La demande de passage au télétravail doit être formulée par l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

La mise en place du télétravail sera donnée lieu à accusé l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

Le refus par le collaborateur ne peut pas être un motif de révoquer ou de sanctionner.

La demande de passage au télétravail doit être formulée par l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

La mise en place du télétravail sera donnée lieu à accusé l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

Le refus par le collaborateur ne peut pas être un motif de révoquer ou de sanctionner.

La demande de passage au télétravail doit être formulée par l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

La mise en place du télétravail sera donnée lieu à accusé l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

Le refus par le collaborateur ne peut pas être un motif de révoquer ou de sanctionner.

La demande de passage au télétravail doit être formulée par l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

La mise en place du télétravail sera donnée lieu à accusé l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

Le refus par le collaborateur ne peut pas être un motif de révoquer ou de sanctionner.

La demande de passage au télétravail doit être formulée par l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

La mise en place du télétravail sera donnée lieu à accusé l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

Le refus par le collaborateur ne peut pas être un motif de révoquer ou de sanctionner.

La demande de passage au télétravail doit être formulée par l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

La mise en place du télétravail sera donnée lieu à accusé l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

Le refus par le collaborateur ne peut pas être un motif de révoquer ou de sanctionner.

La demande de passage au télétravail doit être formulée par l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

La mise en place du télétravail sera donnée lieu à accusé l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

Le refus par le collaborateur ne peut pas être un motif de révoquer ou de sanctionner.

La demande de passage au télétravail doit être formulée par l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

La mise en place du télétravail sera donnée lieu à accusé l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

Le refus par le collaborateur ne peut pas être un motif de révoquer ou de sanctionner.

La demande de passage au télétravail doit être formulée par l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

La mise en place du télétravail sera donnée lieu à accusé l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

Le refus par le collaborateur ne peut pas être un motif de révoquer ou de sanctionner.

La demande de passage au télétravail doit être formulée par l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

La mise en place du télétravail sera donnée lieu à accusé l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

Le refus par le collaborateur ne peut pas être un motif de révoquer ou de sanctionner.

La demande de passage au télétravail doit être formulée par l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

La mise en place du télétravail sera donnée lieu à accusé l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

Le refus par le collaborateur ne peut pas être un motif de révoquer ou de sanctionner.

La demande de passage au télétravail doit être formulée par l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

La mise en place du télétravail sera donnée lieu à accusé l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

Le refus par le collaborateur ne peut pas être un motif de révoquer ou de sanctionner.

La demande de passage au télétravail doit être formulée par l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

La mise en place du télétravail sera donnée lieu à accusé l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

Le refus par le collaborateur ne peut pas être un motif de révoquer ou de sanctionner.

La demande de passage au télétravail doit être formulée par l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

La mise en place du télétravail sera donnée lieu à accusé l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

Le refus par le collaborateur ne peut pas être un motif de révoquer ou de sanctionner.

La demande de passage au télétravail doit être formulée par l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

La mise en place du télétravail sera donnée lieu à accusé l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

Le refus par le collaborateur ne peut pas être un motif de révoquer ou de sanctionner.

La demande de passage au télétravail doit être formulée par l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

La mise en place du télétravail sera donnée lieu à accusé l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

Le refus par le collaborateur ne peut pas être un motif de révoquer ou de sanctionner.

La demande de passage au télétravail doit être formulée par l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

La mise en place du télétravail sera donnée lieu à accusé l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

Le refus par le collaborateur ne peut pas être un motif de révoquer ou de sanctionner.

La demande de passage au télétravail doit être formulée par l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

La mise en place du télétravail sera donnée lieu à accusé l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

Le refus par le collaborateur ne peut pas être un motif de révoquer ou de sanctionner.

La demande de passage au télétravail doit être formulée par l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

La mise en place du télétravail sera donnée lieu à accusé l'employeur, soit à l'ensemble de l'entreprise, soit à l'ancien ou au nouveau poste.

Le refus



- Sensibilisation des collaborateurs aux impacts sociaux, environnementaux et sociétaux et encouragement à leur implication dans des initiatives RSE internes:** TRANSPORTS THEVENET sensibilise quotidiennement tous ses collaborateurs aux différentes initiatives RSE. Pour cela, nous utilisons une application interne appelée "Astre Private", ainsi que notre système informatique embarqué "Truckonline" et nos écrans sur sites. Des newsletters ont également été créées sur divers thèmes (QHSE-RSE), avec une nouvelle publication chaque semaine.

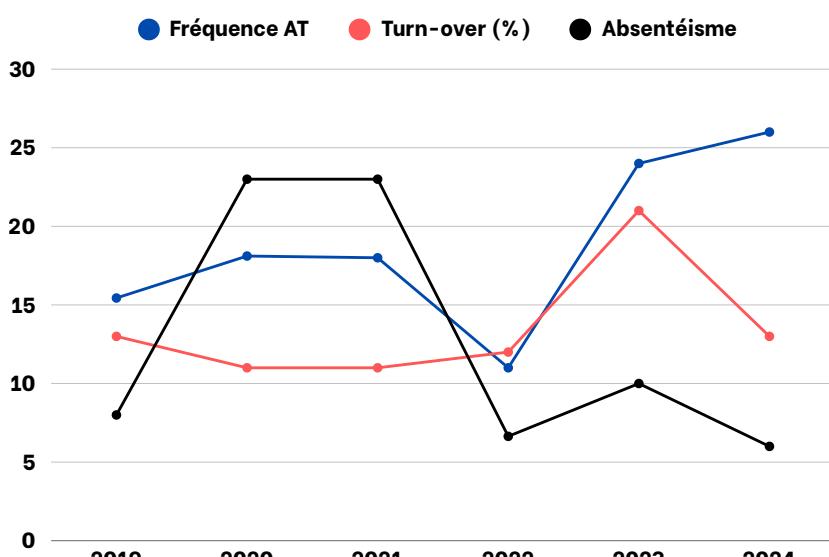
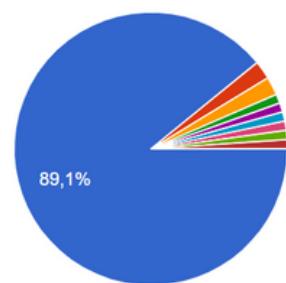
The image shows three screenshots of internal newsletters from 'Astre Private'. The first screenshot on the left shows the 'Astre Private' logo on a blue background. The middle screenshot shows a 'NEWSLETTER HSE ISSUE DE SECOURS' dated 28/10/2024, featuring two photos of emergency exits with a green checkmark indicating they are clear and a red X indicating they are blocked by objects. The right screenshot shows a 'NEWSLETTER RSE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT' dated 04/11/2024, featuring a 'No Smoking' sign and a sign about not littering cigarette butts, with statistics about fines and degradation.

- Le respect du dialogue social :** Dans le cadre de la RSE, le respect du dialogue social est essentiel pour les TRANSPORTS THEVENET. Il garantit l'écoute, l'équité entre les différentes parties , renforce la cohésion interne et favorise un climat de confiance.

Résultat de l'enquête de satisfaction interne 2024

You sentez-vous bien dans l'entreprise ?

92 réponses



Nos indicateurs RSE : De 2019 à 2024

- Evolution AT : + 73.33 %
- Evolution Turn-over : 13 %
- Evolution absentéisme : - 25 %

L'acquisition de Faure-Cafière, la construction de notre nouveau bâtiment et la hausse des effectifs de 170 à 250 en deux ans ont influencé nos indicateurs RSE. L'évolution constante de l'entreprise explique en partie l'augmentation de la fréquence des accidents de travail. Pour y répondre, nous avons renforcé les actions de sensibilisation avec notre formateur interne et ajusté nos méthodes de recrutement.

- **La sécurité des salariés :** Assurer la santé et la sécurité de nos collaborateurs dans le cadre de leurs activités professionnelles est pour nous un enjeu incontournables. Nous sommes convaincus que tous les accidents du travail et les maladies professionnelles peuvent être évités. Cela repose sur la formation et la responsabilité de chaque acteur, du manager à l'opérateur. En anticipant les évolutions et en restant à jour sur les nouvelles lois en matière de santé et de sécurité au travail, les **TRANSPORTS THEVENET** réaffirment son engagement sur ces sujets. Pour être efficaces, les solutions de prévention et de protection mises en œuvre sont le fruit de la concertation, de l'échange et du dialogue avec les acteurs du terrain. Ces actions ont lieu lors des réunions du CSE-CSSCT chaque trimestre, dans le cadre de notre démarche de Document Unique, au cours des causeries sécurité animées par notre formateur interne, ou plus librement lors d'échanges informels.

2023:

2024:

30 sensibilisations / causeries sécurités réalisées

102 sensibilisations / causeries sécurités réalisées

Le nombre de causeries est passé de 30 en 2023 à 102 en 2024, soit une augmentation de 240%.

**NOTRE DOCUMENT UNIQUE QUI VIE DANS L'ENTREPRISE ET SON PLAN
D'ACTION**

avant l'accident. TOUT EST POSSIBLE

2^{ème} partie / l'évaluation et l'analyse

Le Document Unique est élaboré et suivi par le Risk Manager en collaboration avec les membres de la CSSCT et le service QHSE.



4. ENVIRONNEMENT

Pour les **TRANSPORTS THEVENET**, prendre en compte l'environnement dans le cadre de nos activités est essentiel, car l'entreprise fait face à des enjeux environnementaux pressants. Avec l'augmentation des émissions de CO2 et l'épuisement des ressources naturelles, le secteur est un acteur majeur dans la transition vers des pratiques plus durables. Réduire l'impact environnemental permet non seulement de se conformer aux réglementations de plus en plus strictes, mais aussi de répondre aux attentes des clients, de plus en plus sensibles à la responsabilité écologique. Aujourd'hui, que ce soit pour nous, pour nos clients ou pour les générations futures, c'est un point clé de notre démarche RSE !

Nos actions :

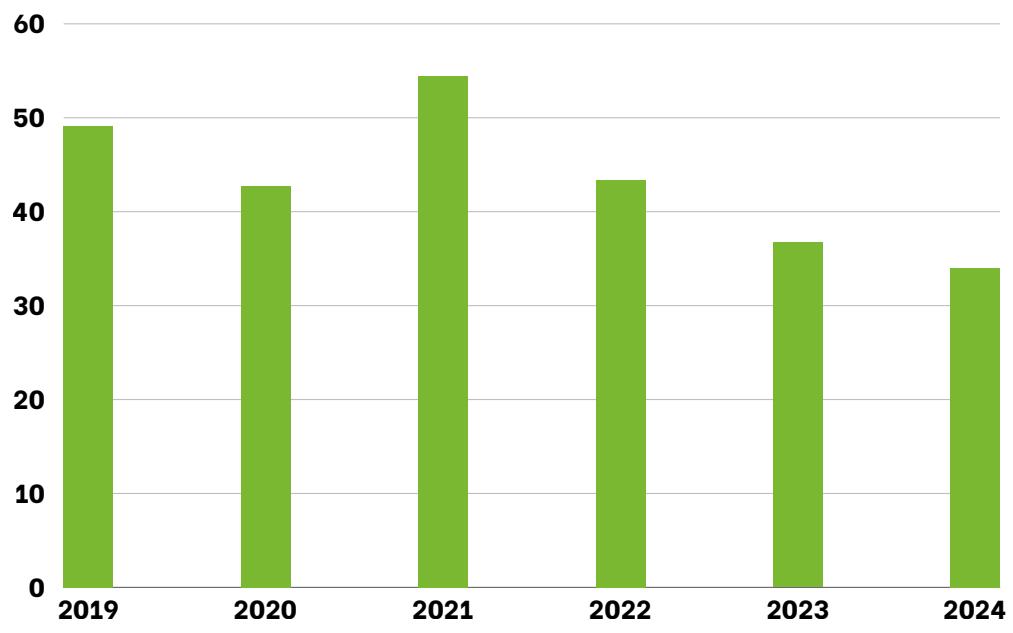
- Le suivi de nos consommations** : Notre service QHSE - RSE suit quotidiennement les consommations de l'entreprise. Ce point prend en compte les consommations électriques, le gaz, les consommations d'eau...

2023 :

● consommation d'électricité en kWh/m²

36.71 KWH au M2

Consommation d'électricité



2024 :

34.52 KWH au M2

Consommation d'électricité

Une diminution de **51 %** de notre consommation d'électricité au M2 depuis 2019.

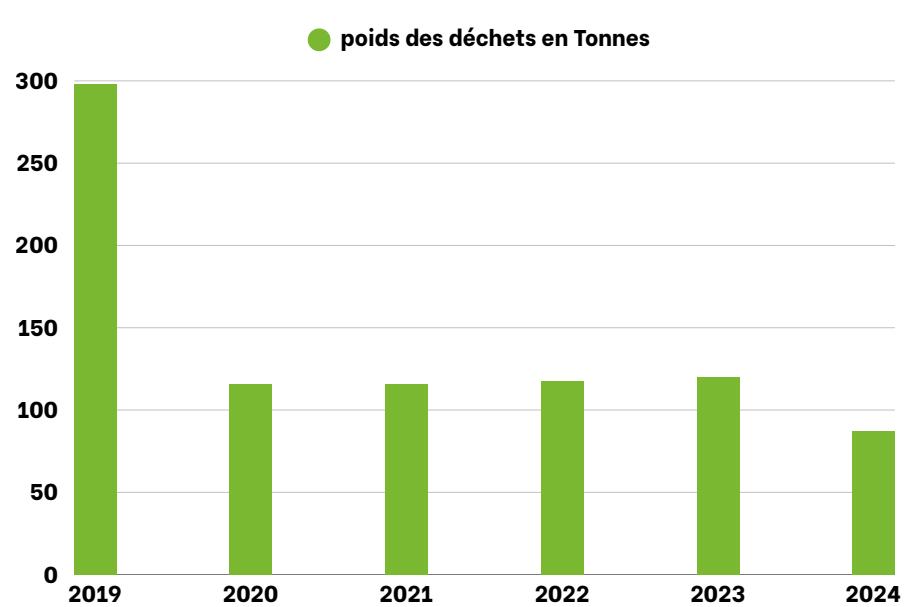
La consommation énergétique a diminué d'environ **6 %** depuis 2023.

Les actions de sensibilisation, les rappels quotidiens et la mise en place de LED contribuent à ce résultat et favorisent les bonnes pratiques au sein de l'entreprise **TRANSPORTS THEVENET**.



- La gestion du tri et la valorisation de nos déchets :** TRANSPORTS THEVENET s'engage à réduire et à valoriser au maximum ses déchets. Cette démarche est essentielle pour atténuer notre impact environnemental, car une diminution des déchets entraîne une réduction de la pollution, que ce soit dans les sols, les eaux ou l'air. Nous valorisons autant que possible nos déchets, ce qui nous permet de réutiliser et de recycler de nombreux matériaux. Cette approche contribue à réduire notre consommation d'énergie ainsi que les émissions de gaz à effet de serre liés à la production de nouveaux matériaux. En outre, nous sensibilisons régulièrement nos collaborateurs aux bonnes pratiques grâce à des newsletters..

2023 :

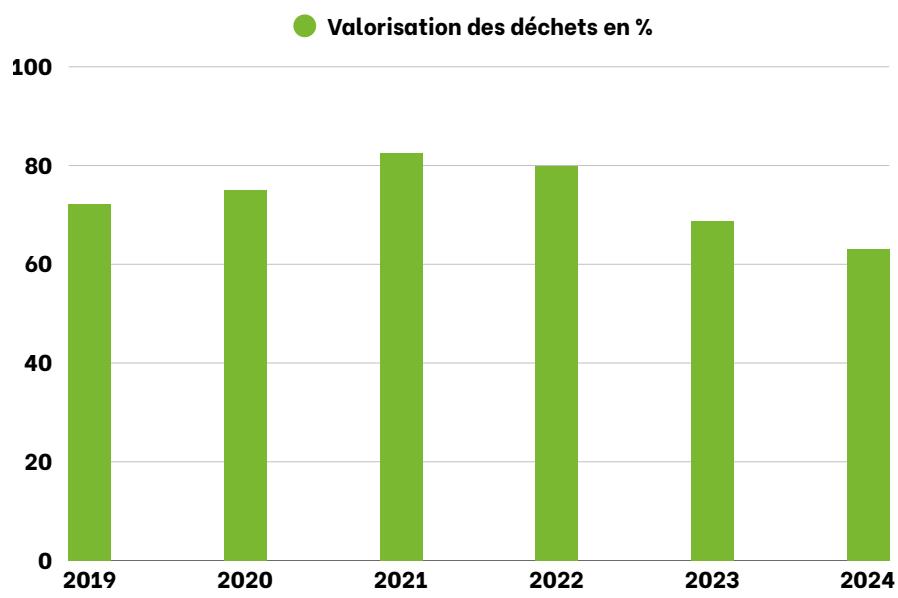


2024 :



Une diminution de **-70.6%** de notre consommation de déchets en tonnes depuis 2019.

2023 :



2024 :



Depuis 2019, la valorisation de nos déchets a diminué de **12.5 %**. Cette baisse est attribuable aux dégâts causés par des conditions météorologiques, qui ont entraîné des travaux de réparation.



- La gestion de l'eau :** Réduire notre consommation d'eau est aujourd'hui une nécessité, tant pour préserver notre environnement que pour assurer la pérennité de cette ressource essentielle. La croissance démographique, la pollution, le changement climatique, le gaspillage sont des raisons pour lesquelles **TRANSPORTS THEVENET** a mis en place des actions de réduction. De nos jours, les pénuries d'eau deviennent de plus en plus fréquentes dans de nombreuses régions du monde, où la demande dépasse les capacités naturelles de renouvellement. Limiter notre consommation d'eau permet de préserver les nappes phréatiques. **TRANSPORTS THEVENET** contribue à une répartition équitable de l'eau pour tous, y compris les écosystèmes naturels qui en dépendent. Nous nous engageons à diminuer notre consommation de 20 % d'ici 2030.

2023 :

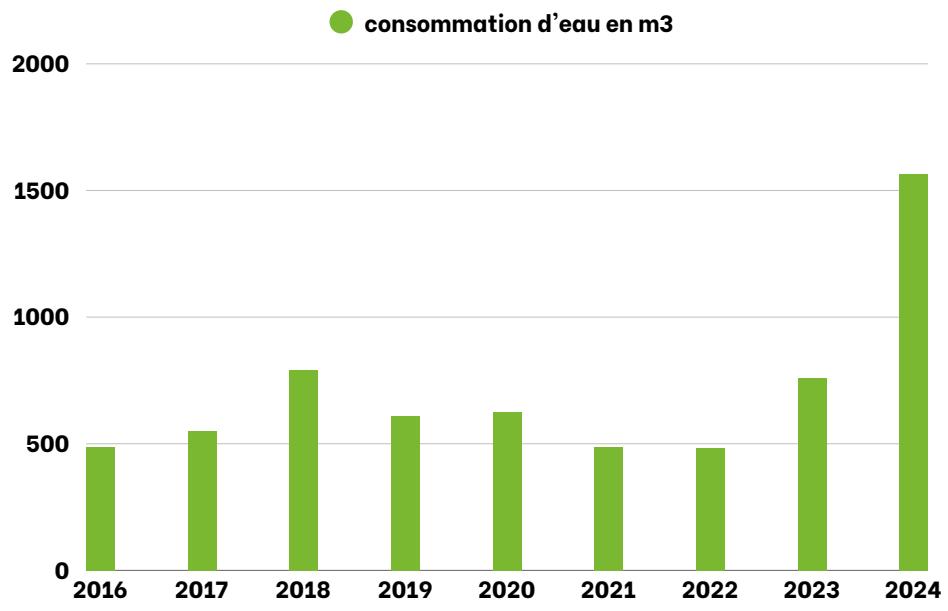


759 m3
consommation
d'eau

2024 :



1564 m3
consommation
d'eau



Depuis 2016, la consommation d'eau fluctue en fonction des années et de l'évolution des **TRANSPORTS THEVENET**. En 2020-2021, nous avons construit un nouveau bâtiment sur l'un de nos sites. En 2022-2024, **TRANSPORTS THEVENET** a subi un sinistre lié aux conditions météorologiques et à l'acquisition d'un nouveau site, ce qui explique l'augmentation de 106 %.

- La prévention du risque de pollution / Ecogestes... :** Aujourd'hui, la prévention du risque de pollution est essentielle pour protéger l'environnement. **TRANSPORTS THEVENET** a décidé de mettre en place des mesures rigoureuses : gestion des déchets, valorisation de nos ressources, réduction des émissions polluantes, sensibilisation aux pratiques durables, promotion de l'écoconduite, réduction des déchets plastiques, utilisation de matériaux réutilisables et biodégradables. Nous avons instauré une politique d'achats responsables et organisé des sessions de sensibilisation sur ces différents sujets grâce à notre formateur interne et notre service QHSE-RSE.





- La prise en compte de la biodiversité :** Dans le monde actuel, la prise en compte de la biodiversité est cruciale pour garantir des écosystèmes, préserver les ressources naturelles et maintenir l'équilibre environnemental face aux défis du changement climatique. Depuis 2015, **TRANSPORTS THEVENET** s'est engagé à intégrer l'impact sur la biodiversité. Nous avons mis en place différentes actions :

Maison à insectes,

Cabanes et nourriture pour les oiseaux en saison automne- hiver,

Ruches et production de miel,

Plantation d'arbre dans différentes forêts de France,

Plantation de parterres de fleurs sur nos sites,

Eco-pâturage.



3 arbres financés dans des forêts européennes

05/11/2024

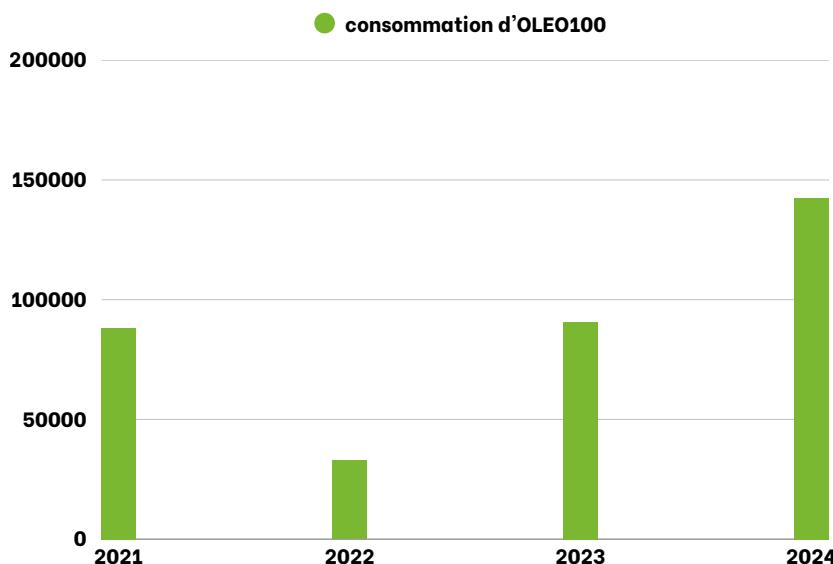
Erwan Le Méné
Président d'EcoTree





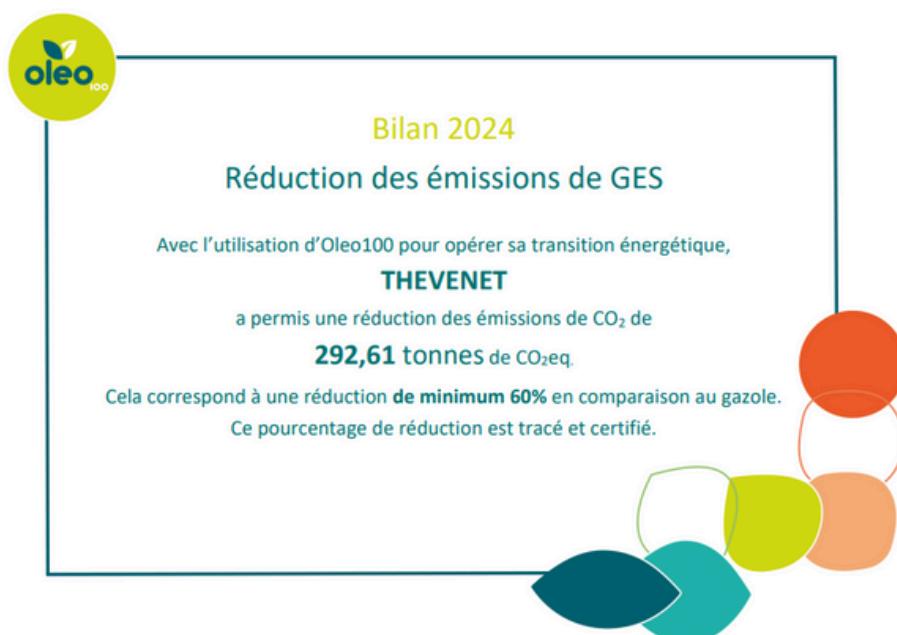
- L'utilisation des carburants alternatifs :** Il est essentiel d'utiliser des carburants alternatifs dans le monde du transports de marchandises pour réduire notre impact environnemental, diminuer notre dépendance aux énergies fossiles et limiter les émissions de gaz à effet de serre qui contribuent au changement climatique et à des phénomènes extrêmes tels que des vagues de chaleur, des sécheresses, des inondations, de la grêle, la montée des eaux... **TRANSPORTS THEVENET** s'engage depuis plusieurs années à réduire son impact environnemental, avec :

**L'acquisition de véhicule fonctionnant exclusivement à Oléo 100 et l'installation d'une cuve dédiée à ce carburant
(Carburant à base de colza) :**



Réduction de:
292.61 tonnes de
CO₂eq

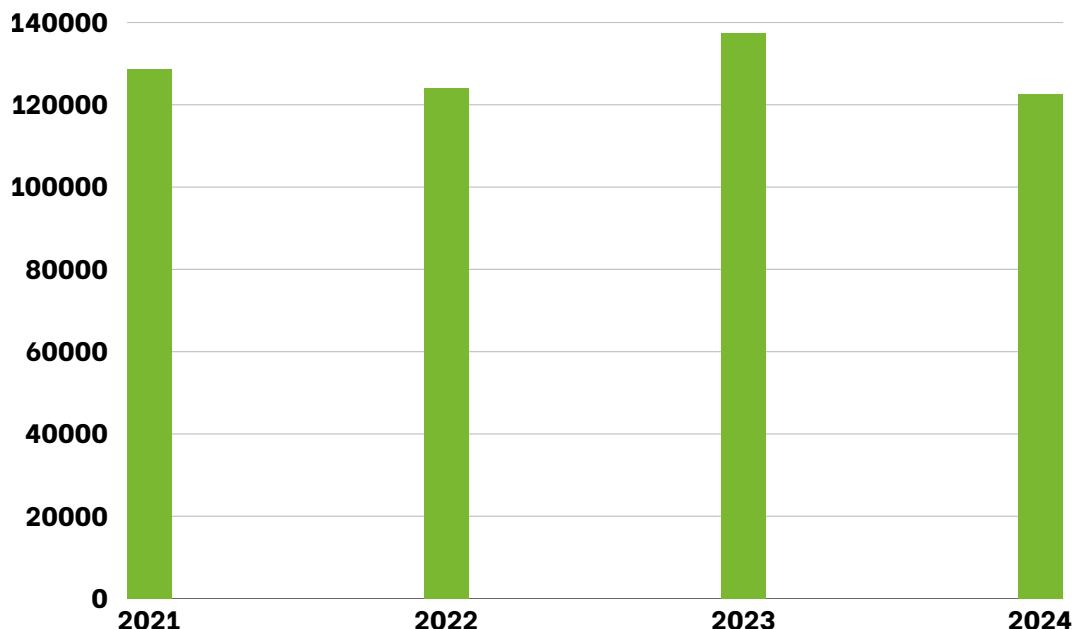
Entre 2023 et 2024, la consommation d'Oléo 100 a augmenté de 57%, permettant un gain environnemental équivalent à 292.61 tonnes de CO₂ évitées par rapport à l'utilisation de gasoil.





Utilisation de véhicule GAZ :

● consommation da GNC - GNV



Achat du tout premier tracteur électrique FM Volvo, fabriqué avec de l'acier sans énergie fossile :

Une économie de : **347.63**



347.63
Tonnes de CO₂
économisés

L'ORÉAL
COSMÉTIQUE ACTIVE PRODUCTION

TRANSPORTS THEVENET

100% ELECTRIQUE !

CO₂ ↓

Aujourd'hui en France

Mardi 21 janvier 2023 à 14:17:00

24 HEURES EN RÉGION

15



Un camion XXL 100% électrique !

ALLIER / Livré aux Transports Thévenet à Creuzier-le-Vieux, ce 44 tonnes construit par Volvo coûte trois fois plus cher qu'un poids lourd classique, mais son bilan carbone est un solide argument commercial.

Générale
Colonie d'Italie

à la FIERA ALLIANCE, celle des

Transports Thévenet. Ce tout

premier tracteur électrique

très gros camion lourd vient

de compléter la flotte

le transporteur aveyronnais à

Creuzier-le-Vieux (Allier). Il

va servir à faire face à une

forte demande de

transport de marchandises

entre le sud et le nord du

Massif central.

« Océanis 100 % élec-

trique, c'est extrêmement

intéressant pour nous

trigique », a dit extrêmement

intéressant pour nous

le directeur des opérations

à la tête de l'entreprise,

Alain Thévenet. « Cela fait

longtemps que nous

avions envie de faire

ce genre de chose », a-t-il

expliqué. « Nous étions

très intéressés par les

camions électriques

qui étaient sur le marché

à l'époque, mais nous

nous étions

peu convaincus par

les performances

du moteur et

la batterie. Mais

aujourd'hui, nous

avons

confiance dans

la technologie. Nous

avons

confiance

dans la qualité

des camions

Volvo », a-t-il déclaré.

Le tracteur électrique

Océanis 100 % élec-

trique a été commandé

à la fin de l'an-

née dernière

et il a été livré

à la mi-janvier.

Il a été immédiatement

mis en service

pour effectuer

des transports

entre le sud et le

massif central.

Il a été immédiatement

mis en service

pour effectuer

des transports

entre le sud et le

massif central.

Il a été immédiatement

mis en service

pour effectuer

des transports

entre le sud et le

massif central.

Il a été immédiatement

mis en service

pour effectuer

des transports

entre le sud et le

massif central.

Il a été immédiatement

mis en service

pour effectuer

des transports

entre le sud et le

massif central.

Il a été immédiatement

mis en service

pour effectuer

des transports

entre le sud et le

massif central.

Il a été immédiatement

mis en service

pour effectuer

des transports

entre le sud et le

massif central.

Il a été immédiatement

mis en service

pour effectuer

des transports

entre le sud et le

massif central.

Il a été immédiatement

mis en service

pour effectuer

des transports

entre le sud et le

massif central.

Il a été immédiatement

mis en service

pour effectuer

des transports

entre le sud et le

massif central.

Il a été immédiatement

mis en service

pour effectuer

des transports

entre le sud et le

massif central.

Il a été immédiatement

mis en service

pour effectuer

des transports

entre le sud et le

massif central.

Il a été immédiatement

mis en service

pour effectuer

des transports

entre le sud et le

massif central.

Il a été immédiatement

mis en service

pour effectuer

des transports

entre le sud et le

massif central.

Il a été immédiatement

mis en service

pour effectuer

des transports

entre le sud et le

massif central.

Il a été immédiatement

mis en service

pour effectuer

des transports

entre le sud et le

massif central.

Il a été immédiatement

mis en service

pour effectuer

des transports

entre le sud et le

massif central.

Il a été immédiatement

mis en service

pour effectuer

des transports

entre le sud et le

massif central.

Il a été immédiatement

mis en service

pour effectuer

des transports

entre le sud et le

massif central.

Il a été immédiatement

mis en service

pour effectuer

des transports

entre le sud et le

massif central.

Il a été immédiatement

mis en service

pour effectuer

des transports

entre le sud et le

massif central.

Il a été immédiatement

mis en service

pour effectuer

des transports

entre le sud et le

massif central.

Il a été immédiatement

mis en service

pour effectuer

des transports

entre le sud et le

massif central.

Il a été immédiatement

mis en service

pour effectuer

des transports

entre le sud et le

massif central.

Il a été immédiatement

mis en service

pour effectuer

des transports

entre le sud et le

massif central.

Il a été immédiatement

mis en service

pour effectuer

des transports

entre le sud et le

massif central.

Il a été immédiatement

mis en service

pour effectuer

des transports

entre le sud et le

massif central.

Il a été immédiatement

mis en service

pour effectuer

des transports

entre le sud et le

massif central.

Il a été immédiatement

mis en service

pour effectuer

des transports

entre le sud et le

massif central.

Il a été immédiatement

mis en service

pour effectuer

des transports

entre le sud et le

massif central.

Il a été immédiatement

mis en service

pour effectuer

des transports

entre le sud et le

massif central.

Il a été immédiatement

mis en service

pour effectuer

des transports

entre le sud et le

massif central.

Il a été immédiatement

mis en service

pour effectuer

des transports

entre le sud et le

massif central.

Il a été immédiatement

mis en service</

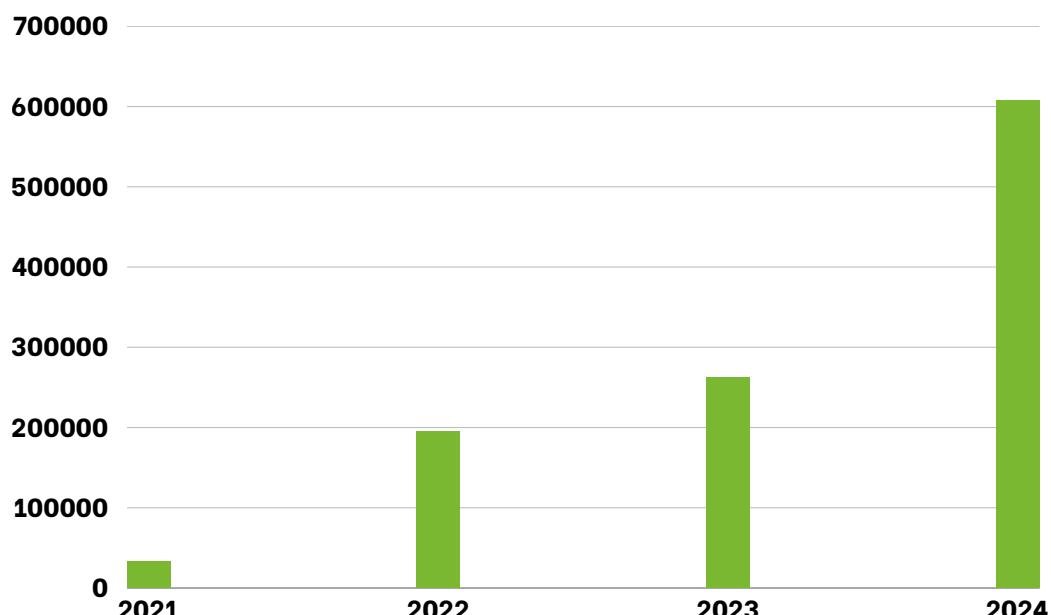
Approvisionnement de 500 000 litres maximum de carburant XTL- HVO (carburant issue de déchets notamment de graisses alimentaires)

Depuis 2021, TRANSPORTS THÉVENET à décidé d'adopter le XTL-HVO pour réduire les émissions polluantes, d'améliorer la combustion et offrir de meilleures performances moteur, ce qui prolonge la durée de vie de nos véhicules tout en étant plus écologique.

2023 :

XTL-HVO :
262 002
litres en
2024

 Achat XTL-HVO



2024 :

XTL-HVO :
608 000
litres en
2024

Une augmentation de 132.1% de notre consommation de XTL -HVO depuis 2023.

MyAltens

ATTESTATION DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES

2024

Avec l'utilisation du biocarburant PUR-XTL (HVO100).

SAS TRANSPORTS THEVENET

a réduit son empreinte carbone.

Cette réduction, tracée et certifiée, correspond à un total de

1737.9 tonnes de CO₂eq

Le biocarburant utilisé dispose d'un pourcentage de réduction moyen d'émission de carbone de

89.58 %



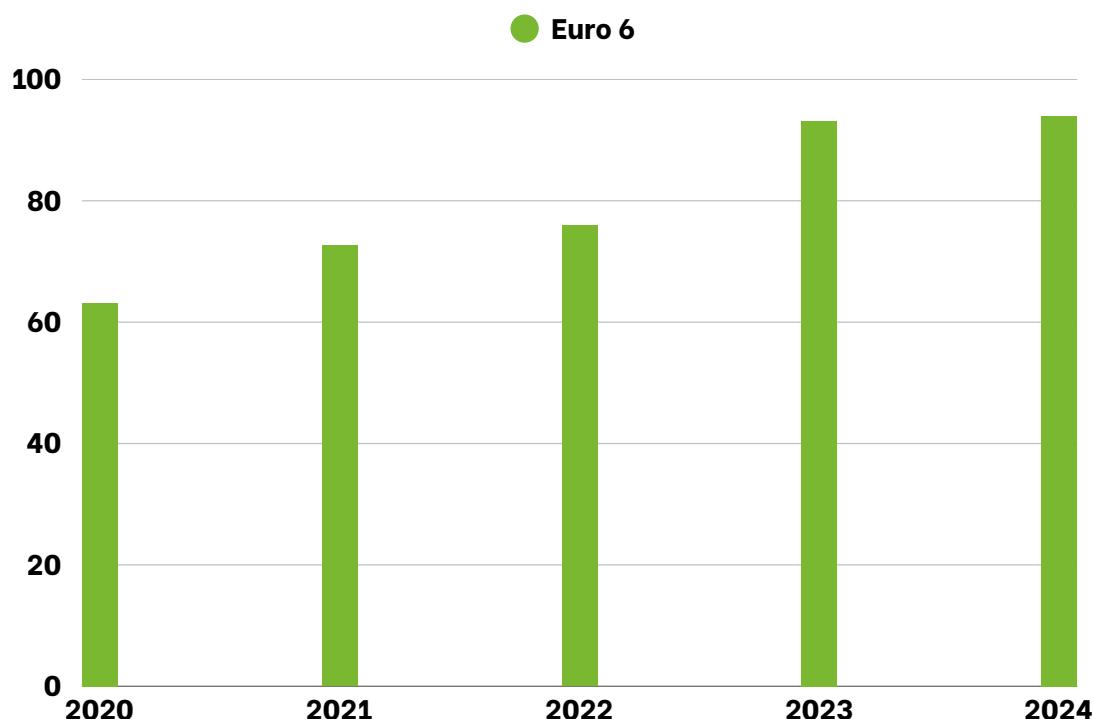
Une
réduction de
1737.9 tonnes
de CO₂eq



L'achat de véhicules propres : Oléo 100, Euro 6, Gaz , électrique...)

L'utilisation de véhicules propres (Euro6, gaz, électrique Oléo 100...) chez **TRANSPORTS THEVENET** contribue à réduire notre empreinte écologique, à respecter les normes environnementales, à diminuer nos coûts d'exploitation et à améliorer l'environnement tout en renforçant notre image en adoptant des solutions durables.

Dans cette optique, nous avons pris l'engagement de moderniser notre flotte de véhicules de 15% chaque année.



Une hausse de **49.2%** de véhicules propres Euro 6 a été réalisée depuis 2020 chez **TRANSPORTS THEVENET**. De nouveaux véhicules électriques sont attendus pour 2025, ce qui renforce encore notre performance en matière de Gaz à effet de serre.

1 Tracteur FM
Électrique

3 Véhicules GAZ -
GNC - GNV

7 Véhicules Oléo
100

1 Fuso Gazoil-
Hybride

160 Véhicules
Euro 6



La formation à l'Eco-conduite : La formation des collaborateurs est un pilier de notre démarche sécurité, elle est aussi une condition du dialogue social et de la qualité de vie dans l'entreprise. Pour toutes ces raisons, l'entreprise a fait le choix d'investir dans un formateur interne Pedro Lopes. Les formations qui sont dispensées intègrent la participation du Risk Manager et s'appuient sur les retours d'expériences. Elles offrent un équilibre entre théorie et pratique. Les différents thèmes qui sont abordés dans le cadre des formations sont :

- la conduite en sécurité
- l'écoconduite
- la sécurité au travail
- le respect de l'environnement
- la sécurité incendie
- la communication et le comportement.



L'éco-conduite est un nouveau style de conduite basé sur une sollicitation modérée des organes d'un véhicule entretenu et adapté au besoin du conducteur dans le but de limiter les émissions de CO2 et la consommation de carburant.

Lutter contre le réchauffement de la planète



- La réduction des coûts d'entretien du véhicule : Les organes du véhicule tels que systèmes de freinage, moteur, embrayage, transmission, suspensions et pneumatiques sont moins sollicités et par conséquent subissent moins d'usure.

- La diminution des risques d'accidents : La pratique de l'éco-conduite entraîne le respect du code de la route, des distances de sécurité et une diminution de la vitesse des véhicules. Tout ceci conduit à améliorer la sécurité de nos routes et à une baisse des dommages physiques et matériels en cas d'accident.

- La baisse du niveau sonore des véhicules : La pratique de l'éco-conduite permet de limiter la pollution sonore des véhicules en limitant le régime moteur et donc le bruit occasionné par les hauts régimes moteurs.

- La baisse du stress : Le stress est limité par l'anticipation des situations routières et par la pratique d'une conduite souple. L'anticipation permet d'éviter la majeure partie du temps un stress inutile, souvent lié à une situation d'urgence, donc mal anticipée.

Les 10 commandements de l'éco-conduite

Devenir éco-conducteur n'est ni sorcier (en termes de technique de conduite), ni pénalisant (en termes de temps passé au volant). Il suffit de suivre ces quelques conseils :

1. Vérifier l'état de son véhicule : un véhicule mal entretenu (huile usagée, filtre colmaté, réglage déficient) peut entraîner une surconsommation de 20 %.

2. Vérifier la pression des pneus : des pneus à la bonne pression voire légèrement sur-gonflés permettent d'économiser 3 à 5 % de carburant. Une différence de pression de 1 bar, c'est 4 à 6 % de carburant consommé en plus.

3. Supprimer les charges inutiles ou les accessoires gênant l'écoulement de l'air sur la carrosserie : 100 kilogrammes de plus, c'est 5 % de surconsommation.

4. Utiliser son moteur à bon escient : ne jamais faire chauffer son moteur avant de prendre la route. Couper le contact en cas d'arrêt de plus de 30 secondes.

5. Ne pas abuser de la climatisation : la climatisation c'est jusqu'à 10 % de consommation en plus sur la route et 25 % en ville. Ventiler les habitats surchauffés avant d'enclencher la climatisation. Pas plus de 5 % d'écart entre l'intérieur et l'extérieur.

6. Démarrer franchement mais sans accélérer à fond (respect de la plage verte en toute circonstance), c'est inutile et ça consomme. Ne jamais d'accélérateur.

7. Optimiser le passage des vitesses : privilégier le robotisé ou détrimer du mode séquentiel ; le mod ponctuel pour augmenter l'efficacité du frein moteur.

8. Maintenir une vitesse régulière sans à-coup ou des croisières le plus rapidement possible lorsque la route le 10 km/heure de plus, c'est au moins 3 litres de plus.

9. Anticiper pour éviter les accélérations et les freinages : analyser tous les événements routiers ainsi que toute topographie de la route afin d'utiliser l'énergie de aujourd'hui couplé automatiquement les injecteurs.

10. Suivre une formation à l'éco-conduite. Une fois acquérir de bons réflexes. Le retour sur investissement 8 à 10 %. Prévoir des « piéges de rappel ».

Évaluation de la conduite économique

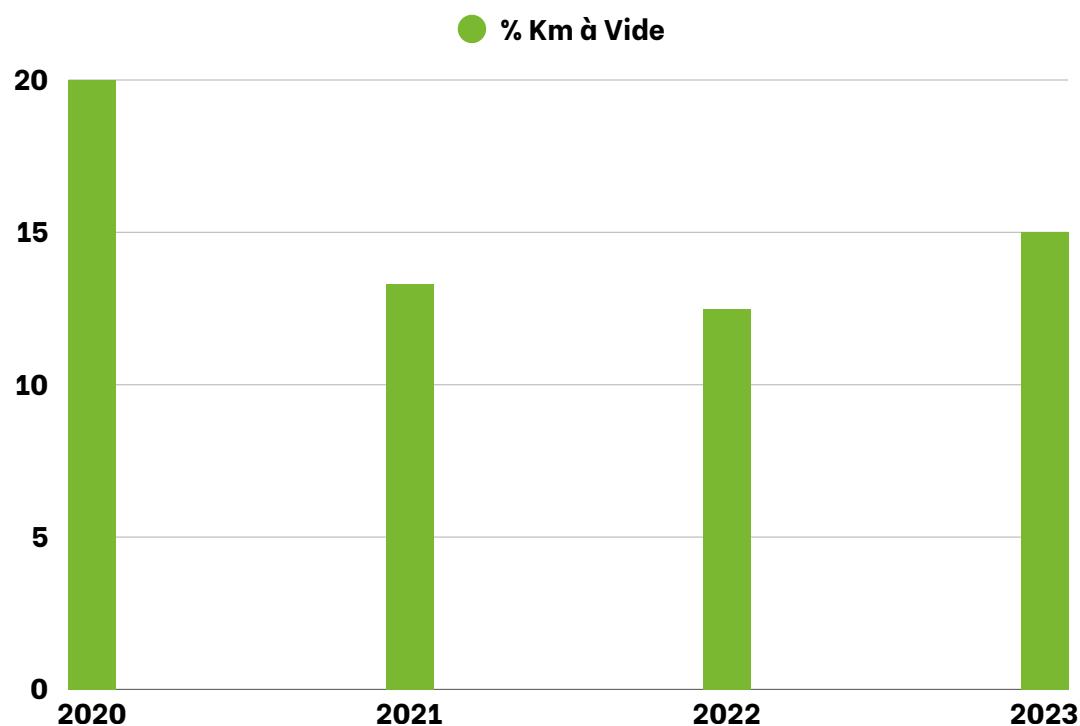
<input type="checkbox"/> URBAIN	<input checked="" type="checkbox"/> ROUTE	<input type="checkbox"/> MIXTE	<input type="checkbox"/> PLAT	<input type="checkbox"/> MONTAGNE	<input type="checkbox"/> MIXTE
CIRCUIT DE : 394.....km					
TEMPS 1	DATE: 22.03	DURÉE : 3h.00	CONSUMMATION (L/100KM) : 26,6...		
REMARQUES : Observatio... Conduite au nom... De brie f Axe de proj...					
TEMPS 2 : THÉORIE	DATE: 22.03.24	DURÉE : 2h.20			
REMARQUES : Facturément... 					
TEMPS 3	DATE: 22.03.24	DURÉE : 3h.40	CONSUMMATION (L/100KM) : 23,4...		
REMARQUES : Restitu... Axe de proj...					

3

NOM : Solalik
 PRENOM : Christophe
 DATE DE NAISSANCE : 25.02.86
 TELEPHONE : 06 86 96 51 21
 ADRESSE MAIL : Christophe.solalik@orange.fr



L'optimisation de nos trajets : TRANSPORTS THÉVENET fait partie du groupement "Astre". Ce réseau permet de collaborer avec d'autres membres "Astriens" pour optimiser nos trajets, réduire les kilomètres parcourus à vide et ainsi limiter notre impact environnemental.



Le Taux d'évolution des Km à Vide de 2020 à 2022 est de - 25%

L'optimisation de nos trajets est un facteur clé pour diminuer notre impact environnemental.

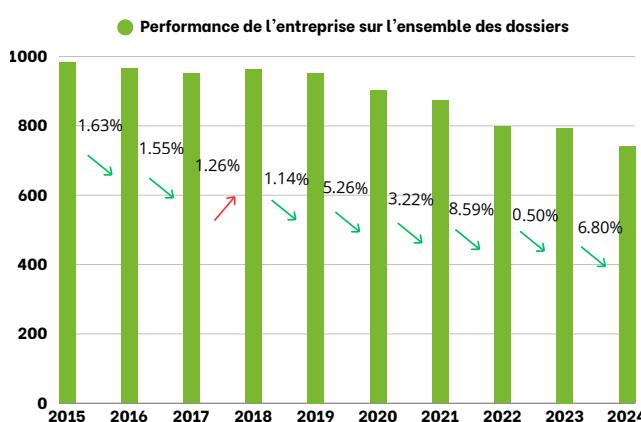


Notre Labellisation "OBJECTIF CO2": Depuis 2015, TRANSPORTS THEVENET s'est engagé dans la démarche du LABEL OBJECTIF CO2. Cette initiative vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, de NOx, de COV et de particules fines issues de nos activités transport et de logistique. Depuis cette date, nous suivons et mettons en œuvre cette démarche de manière continue et rigoureuse. Pour TRANSPORTS THEVENET, ce label représente un engagement fort en matière de protection de l'environnement. Nous sensibilisons également nos collaborateurs et nos clients afin qu'ils poursuivent leurs efforts dans cette direction. TRANSPORTS THEVENET souhaite intégrer chaque partie prenante à la prise de conscience de notre impact environnemental aujourd'hui.

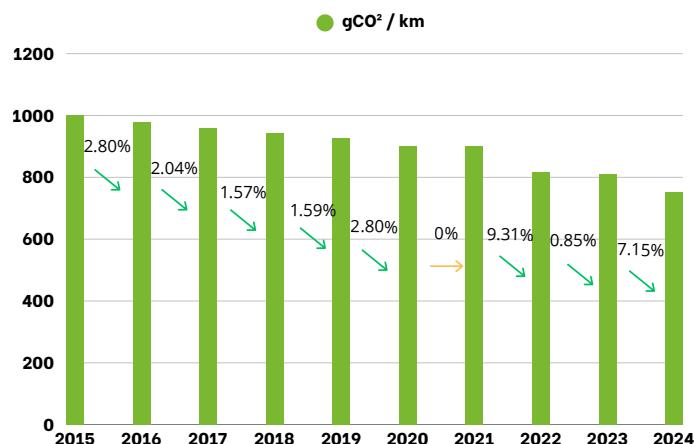


Merci pour vos efforts
au quotidien
LA TEAM THEVENET !

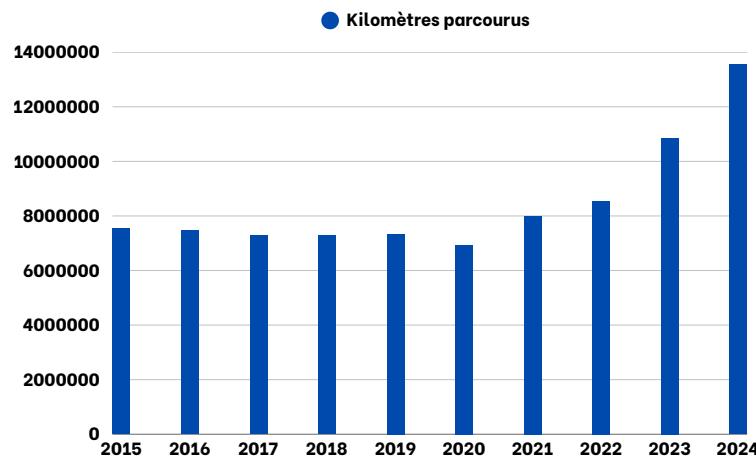
TRANSPORTS
THEVENET



Une diminution de **-24.63%** depuis 2015.



Une diminution de **-24.78%** depuis 2015 .



Nos kilomètres parcourus ont augmenté de **79.7%** depuis 2015, tandis que notre performance environnementale a diminuée de **24.63%**, ce qui indique une réduction de **248 gCO2/km** de nos émissions de gaz à effet de serre depuis 2015. Il s'agit d'un point positif pour nos activités et pour notre impact environnemental.

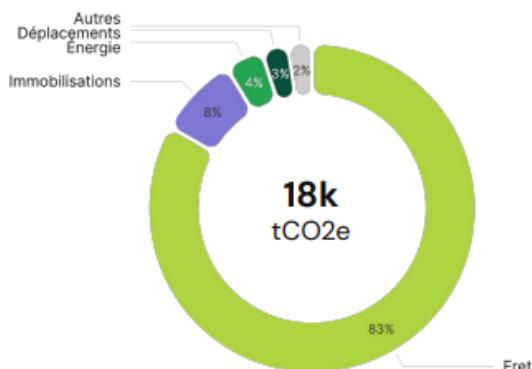


Notre bilan carbone : Réaliser un bilan carbone permet de mesurer et de comprendre l'impact environnemental des **TRANSPORTS THEVENET**, afin de réduire nos émissions de gaz à effet de serre, d'optimiser nos coûts, de se conformer aux réglementations, de répondre aux attentes des clients, améliorer l'image de notre entreprise, anticiper les risques et se préparer à l'avenir.

En 2024, nous avons collaboré avec Greenly pour réaliser un bilan carbone précis de nos activités.

- Bilan général :**

Émissions totales de TRANSPORTS THEVENET, par activité (% tCO2e)



	Absolues tCO2e	Par collaborateur tCO2e/collaborateur
Fret	15k	62
Immobilisations	1.5k	6
Énergie	692	2.8
Déplacements	486	2
Achat de services	199	0.8
Nourriture et boissons	138	0.6
Autres**	101	0.4

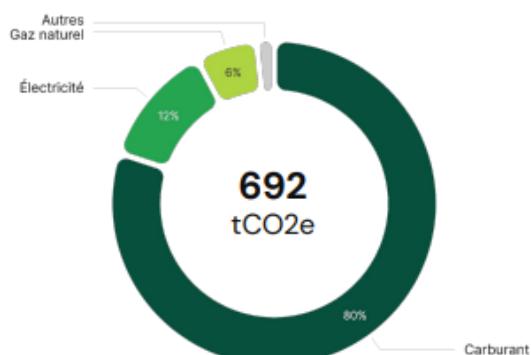
SCOPE 1 :
7.7ktCO2e

SCOPE 2 :
57tCO2e

SCOPE 3 :
11ktCO2e

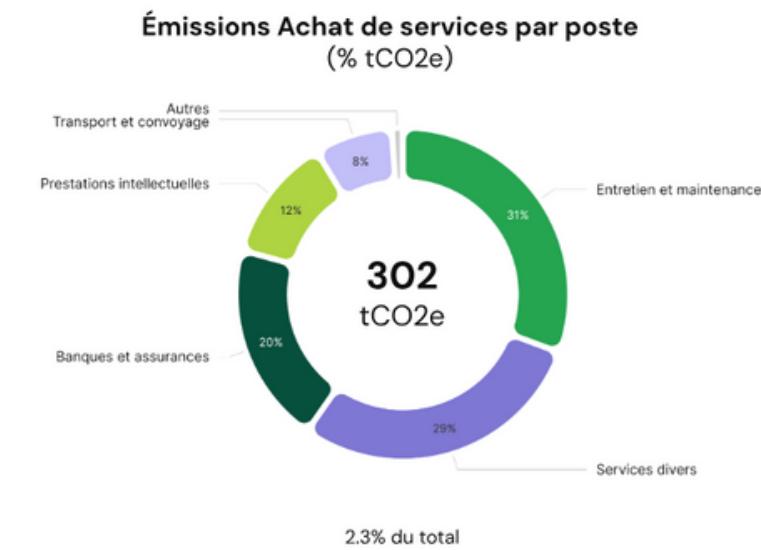
- Zoom Énergie :**

Émissions Énergie par poste (% tCO2e)

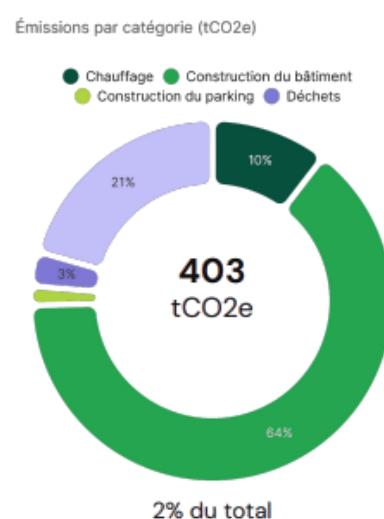


3.7% du total

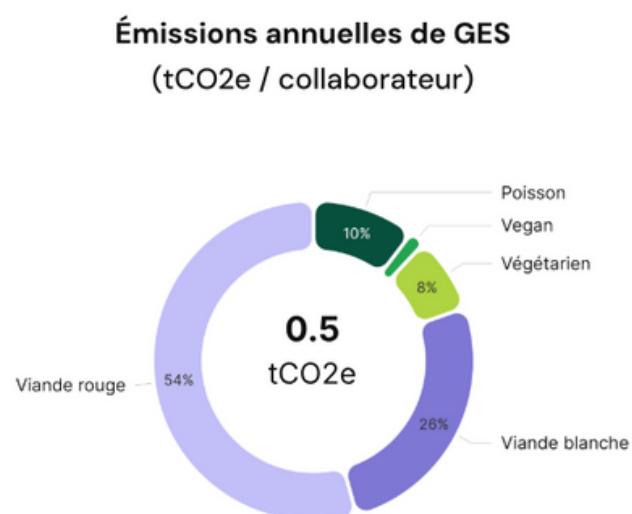
- Zoom Achat de services:



- Zoom sur les bâtiments :

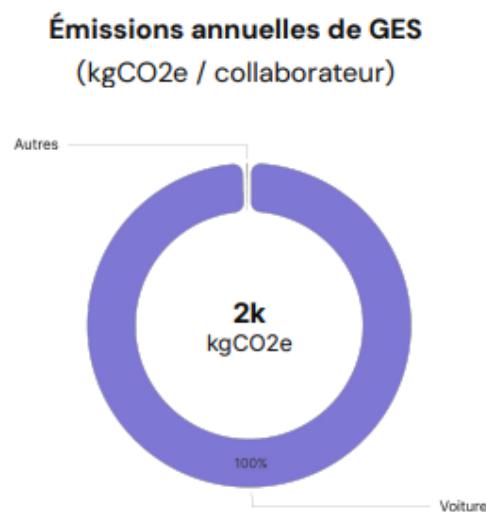


- Zoom collaborateurs : repas





- Zoom déplacements domicile-travail:



En moyenne, nos collaborateurs parcourent 5.4k kilomètres chaque année et émettent ainsi **2k kgCO₂e** pour leurs déplacements domicile - travail.





5. ETHIQUE ET LOYAUTÉ DES PRATIQUES

L'éthique et la loyauté des pratiques permettent de garantir des principes d'intégrité, d'honnêteté entre l'entreprise et ses parties prenantes.

Cela comprend les notions d'anti-corruption, d'engagement politique responsable, de concurrence loyale et de respect des droits de propriété.

TRANSPORTS THEVENET s'engage à adopter ces pratiques en veillant à respecter l'intégrité, la transparence et l'équité dans toutes nos actions et relations professionnelles.

Nos actions :

Transparence dans nos transactions et prises de décision: nous assurons une communication claire et honnête sur les décisions importantes de la société. Elles concernent la gestion des ressources humaines, les investissements les partenariats, les parties prenantes...

Etablir un code de conduite éthique : nous formalisons les principes éthiques afin de favoriser des comportements intègres dans notre société et envers nos parties prenantes. Un dispositif d'alerte est en place sous forme d'une adresse email: alerte-ethique@transports-thevenet.fr de destinataire est le dirigeant de l'entreprise :

Eric Thévenet



PAGE 03

CHAPITRE 1 : CONDITION DE TRAVAIL ET DROITS HUMAINS.

Le prestataire s'engage à mener ses activités et ses relations commerciales dans le respect des droits de l'homme.

TRAVAIL DES ENFANTS :
Le fournisseur s'engage à proscrire toute forme de traite des êtres humains, de travail forcé, de servitude ou, plus largement, d'exploitation, dans l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement et dans l'exercice de ses activités. Il veille à ce que toute relation de travail soit librement consentie, acceptée et exercée dans le respect de la dignité humaine. Conformément à la législation du pays où le travail est effectué, les conditions de cette relation doivent être spécifiquement détaillées en ce qui concerne la durée du contrat, la rémunération, les conditions et le temps de travail, ainsi que les avantages sociaux prévus par la loi.

TRAITE DES HUMAINS ET TRAVAIL FORCÉ :
Le fournisseur s'engage à proscrire toute forme de traite des êtres humains, de travail forcé, de servitude ou, plus largement, d'exploitation, dans l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement et dans l'exercice de ses activités. Il veille à ce que toute relation de travail soit librement consentie, acceptée et exercée dans le respect de la dignité humaine. Conformément à la législation du pays où le travail est effectué, les conditions de cette relation doivent être spécifiquement détaillées en ce qui concerne la durée du contrat, la rémunération, les conditions et le temps de travail, ainsi que les avantages sociaux prévus par la loi.

EMPLOI DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS :
Les prestataires s'engagent, dès lors qu'ils ont recours à des travailleurs étrangers pour leurs activités à des salariés de nationalité étrangère, à ce que leur emploi soit conforme aux règles applicables aux résidents étrangers.

www.transports-thevenet.com

PAGE 09

CHAPITRE 2 : INTÉGRITÉ ET ÉTHIQUE DES AFFAIRES.

Le fournisseur s'engage à conduire ses activités avec honnêteté, intégrité et dans le respect des principes d'éthique des affaires.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LA FRAUDE:
Le fournisseur s'engage à respecter l'ensemble des lois et réglementations (Loi Sapin II, FCPA...) relatives à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence, dans le cadre de ses relations et contrats avec les TRANSPORTS THEVENET. Il met en place un dispositif anticorruption adapté à ses risques afin de prévenir, déceler et corriger toute atteinte à probité.

Le fournisseur doit interdire toute pratique illicite ou frauduleuse et garantir une comptabilité complète, fiable et conforme aux normes et lois en vigueur. Ses procédures internes doivent également répondre aux standards en matière de lutte contre le blanchiment et d'éthique des affaires.

www.transports-thevenet.com

Alerte Éthique

Les pratiques éthiques sont un engagement fort des TRANSPORTS THÉVENET, elles ont pour objectif de consolider la confiance dans les relations que nous entretiens avec nos partenaires. Nos pratiques et notre conduite doivent être exemplaires en termes d'exigence professionnelle, d'intégrité, d'honnêteté. Nous avons établi un code de conduite interne qui formalise les règles que nous entendons nous appliquer, et auquel chacun de nous a la possibilité de se référer en toutes circonstances.

Une adresse électronique dédiée a été créée alerte-ethique@transports-thevenet.com elle est à la disposition de tous, elle permet de signaler tout événement relatif à un possible manquement, notamment :

- .. fraude ou tentative de fraude,
- .. faits de corruption ou de tentative de corruption,
- .. violation manifeste de lois ou de règlements,
- .. menaces ou préjudice grave pour l'intérêt général.

Les signalements qui par leur nature portent atteinte à la confidentialité légale (santé, droits de la défense, ...) sont exclus.

Le signalement et son auteur sont présumés de « bonne foi », il sont réputés intègres, impartiaux. Un signalement abusif peut exposer son auteur à des sanctions s'il est démontré que ces principes ne sont pas respectés.

La direction de l'entreprise est destinataire du signalement, elle est engagée à préserver en toutes circonstances la confidentialité des signalements et à protéger leurs auteurs.

Audits sous forme de questionnaires : nous menons des questionnaires de satisfaction internes et externes afin de vérifier que nos pratiques respectent les normes et nos engagements éthiques, tout en identifiant les domaines à améliorer.

00

TRANSPORTS THEVENET RSE - 2024 · Enregistré ·

Style Paramètres Aperçu Collecte des réponses Voir les réponses

**TRANSPORTS THEVENET
RSE - 2024**

Ensemble, changeons notre façon de transporter !

TRANSPORTS THEVENET a décidé d'intégrer ses critères RSE dans le choix de ses fournisseurs / clients et dans la pérennisation de leurs relations ! C'est dans ce cadre que nous vous demandons de bien vouloir compléter ce questionnaire et de signer la Charte Achats Responsables liée.

TRANSPORTS THEVENET

Ensemble, changeons notre façon de transporter !

Depuis sa création, Transports Thévenet a dans son ADN la recherche d'innovation pour mieux et durablement transporter.

En partenariat avec nos clients et nos fournisseurs, nous tentons d'apporter les solutions les plus pertinentes en prouvant que la préoccupation environnementale va de pair avec l'efficacité économique !

Soucieux d'intégrer ces valeurs avec l'ensemble des ses parties prenantes, TRANSPORTS THEVENET a décidé d'intégrer ces critères RSE dans le choix de ses fournisseurs et dans la pérennisation de leurs relations.

C'est dans ce cadre que nous vous demandons de bien vouloir compléter, signer et renvoyer ce questionnaire à : rse@transports-thevenet.com après avoir pris connaissance et signé la Charte Achats Responsables ci-dessous.

1. IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ :

Raison sociale et forme juridique :	TRANSPORTS THEVENET
Adresse et pays :	
Numéro SIREN :	
Numéro SIRET :	
Date de création de l'entreprise :	
Effectifs :	



2. GOUVERNANCE :

Votre entreprise a-t-elle désigné une personne en charge de la RSE ?

Oui Non

Si oui, merci de préciser :

Nom : _____
Fonction : _____
Courriel : _____

Votre entreprise adhère-t-elle au Pacte Mondial des Nations Unies ?

Oui Non

Votre entreprise publie-t-elle un rapport RSE ?

Oui Non

Votre entreprise forme-t-elle les salariés aux thématiques RSE ?

Oui Non

Votre entreprise fait-elle auditer sa démarche RSE par un organisme externe ? (Ex : Ecovadis, afnor...)

Oui Non

3. SANTE, SECURITE ET RESPONSABILITE SOCIALE :

Votre entreprise a-t-elle mis en place des politiques relatives au respect des Droits de l'Homme et des conditions de travail ?

Oui Non

Si oui, merci de préciser les sujets couverts par celle-ci parmi les sujets suivants et joindre les justificatifs :

Elimination du travail forcé et obligatoire
 Abolition du travail des enfants
 Harcèlement et Abus
 Lutte contre la discrimination et promotion de la diversité et de l'égalité des chances.

Avez-vous une charte contre la discrimination ? (Ex : Charte de la Diversité...)

Oui Non

Si oui, merci de joindre la charte ou citez des exemples d'actions mises en place :



4. ENVIRONNEMENT :

Votre entreprise a-t-elle une politique environnementale ?

Oui Non

Si oui, merci de préciser les sujets couverts par celle-ci parmi les suivants, et de joindre les justificatifs :

Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre (production, bâtiments, parc automobile)
 Consommation d'eau
 Gestion et réduction des déchets, nuisances environnementales et la pollution (recyclage, traitement des produits chimiques.)
 Biodiversité

Citez des exemples d'actions mises en place :



Votre entité est-elle engagée dans une démarche de labellisation, certification ... ? (Objectif CO2, ISO 14 001...)

Oui Non

Au cours des 3 dernières années, votre entreprise a-t-elle réalisé un bilan carbone ou un audit énergétique ?

Oui Non

5. ENVIRONNEMENT :

Citez la médaille ou note obtenue :

t-elle obtenu des certifications ?

Dispose-t-elle d'une politique « Achats Responsables » ?

6. PROTECTION DES DONNEES A CARACTÈRE PERSONNEL ET LA SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION :

Votre entité dispose-t-elle d'une politique de protection des données (RGPD) ?

Oui Non

Merci de joindre votre politique ou citez des exemples d'actions mises en place :



Avez-vous une politique de sécurité informatique et des systèmes d'information ?

Oui Non

Merci de joindre votre politique ou citez des exemples d'actions mises en place :



7. EMPLOI ET DIVERSITE :

Êtes-vous en situation de handicap ?

Oui Non

de l'emploi de ces personnes ?



8. SIGNATURE ET CACHET :

Nom : _____
Prénom : _____
Fonction : _____
Le : _____
Fax à : _____

Signature et cachet de la société :



Questionnaire RSE - TRANSPORTS THEVENET 2024

Questionnaire RSE - TRANSPORTS THEVENET 2024

Questionnaire RSE - TRANSPORTS THEVENET 2024



L'Evaluation et la révision de nos pratiques commerciales : chaque année, notre direction fait un point sur nos pratiques commerciales, ce qui permet de réévaluer nos contrats avec nos clients, partenaires, prestataires externes et autres... L'objectif de cette action est de pérenniser nos relations avec nos clients et d'instaurer une communication de partage, d'échange et de transparence. Cet engagement permet également de répondre, d'accompagner et d'anticiper les attentes de nos parties prenantes.

Revue des contrats :
100%

Réunions Clients :
100%

La promotion des achats responsables : Pour TRANSPORTS THEVENET, cette démarche est ambitieuse mais rentable, elle nécessite une adaptation des pratiques internes, une sensibilisation de toutes les parties prenantes et un engagement continu. Notre démarche permet aussi de répondre aux attentes croissantes des parties prenantes, des clients... en matière de responsabilité sociale et environnementale, tout en contribuant de manière positive au développement durable. TRANSPORTS THEVENET s'engage à intégrer des critères sociaux, environnementaux et éthiques dans le choix des fournisseurs et des produits afin de réduire notre impact global de l'entreprise et de contribuer au développement durable.

Notre service RSE a élaboré une charte des achats responsables, ainsi qu'un code de conduite externe partagées avec nos parties prenantes afin de renforcer notre engagement en matière de responsabilité dans nos pratiques d'achat et de les sensibiliser sur ce sujet.

TRANSPORTS THEVENET	CHARTE DES ACHATS RESPONSABLES	SERVICE QHSE
Créé par : M. BARRIER	Date de création : 15/03/2024	
Mise à jour : 26/07/2024	Approuvé par : E. ROCHAS	

LA CHARTE DES ACHATS RESPONSABLE

Pourquoi une charte des achats responsables ?

La présente Charte des achats responsables des TRANSPORTS THEVENET définit les principes qui ont vocation à assurer des relations commerciales éthiques et durables avec ses fournisseurs de biens et services et ses sous-traitants, dans le respect des normes internationales de bonnes pratiques et des exigences légales et réglementaires nationales et internationales des Entreprises (RSE).

Ces principes incluent l'engagement des TRANSPORTS THEVENET à élaborer tous les efforts nécessaires pour prévenir et diminuer les risques ainsi que les atteintes et violations graves en matière d'entrepreneuriat social et environnemental.

Cette charte détermine les objectifs et engagements fixés par la loi PACER. Pour refléter, sans décliner, les engagements et améliorer notre pratique des affaires et de nos relations de partenariat avec nos fournisseurs et nos sous-traitants, nous avons décidé de faire évoluer à notre demande ce projet et d'implémenter continuu. Elle a pour but de renforcer, au meilleur des moyens et d'optimiser nos impacts possibles.

Pour cette raison, tout commencement d'élaboration d'un contrat de fourniture ou de prestation peut accueillir la présente charte qui de plein droit, fait partie intégrante de la relation contractuelle.

Le cadre de nos relations, a été régulièrement fait référence à l'existence de cette charte des achats responsables.

1. ENGAGEMENTS DES TRANSPORTS THEVENET ENVERS NOS FOURNISSEURS ET NOS SOUS-TRAITANTS.

Les principes d'achats :

- Développer des relations commerciales durables et propres à la lutte et au traitement effectifs des risques et des enjeux des conditions de travail, à la protection de l'environnement, à l'énergie et à la durabilité.
- Traiter ses fournisseurs et ses sous-traitants avec loyauté, honnêteté, équité et respect
- Prendre en compte l'impact que les décisions pourront avoir sur elles
- Respecter la confidentialité des informations commerciales et techniques transmises par le

1-Charte des Achats responsables - TRANSPORTS THEVENET - Version 1.2024

TRANSPORTS THEVENET	CHARTE DES ACHATS RESPONSABLES	SERVICE QHSE
Créé par : M. BARRIER	Date de création : 15/03/2024	
Mise à jour : 26/07/2024	Approuvé par : E. ROCHAS	

TRANSPORTS THEVENET	CHARTE DES ACHATS RESPONSABLES	SERVICE QHSE
Créé par : M. BARRIER	Date de création : 15/03/2024	
Mise à jour : 26/07/2024	Approuvé par : E. ROCHAS	

TRANSPORTS THEVENET APPROUVE LES 10 PRINCIPES DU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES.

DROITS HUMAINS

Les TRANSPORTS THEVENET invite les entreprises à promouvoir et respecter la protection des droits humains fondamentaux de l'homme.

Les TRANSPORTS THEVENET invite les entreprises à veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'homme.

MORSES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

Les TRANSPORTS THEVENET invite les entreprises à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit à la négociation collective.

Les TRANSPORTS THEVENET invite les entreprises à contribuer à l'élimination de toutes formes de travail forcé ou obligatoire.

Les TRANSPORTS THEVENET invite les entreprises à contribuer à l'élimination physique du travail des enfants.

Les TRANSPORTS THEVENET invite les entreprises à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

ENVIRONNEMENT

Les TRANSPORTS THEVENET invite les entreprises à appliquer l'approche de précaution face aux pratiques risquant d'endommager l'environnement.

Les TRANSPORTS THEVENET invite les entreprises à prendre des initiatives tendant à promouvoir une grande responsabilité en matière d'environnement.

Les TRANSPORTS THEVENET invite les entreprises à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION :

Les TRANSPORTS THEVENET invite les entreprises à agir contre la corruption sous forme, y compris l'extorsion de fonds et des pots-de-vin.

3-Charte des Achats responsables - TRANSPORTS THEVENET - Version 1.2024

TRANSPORTS THEVENET	CHARTE DES ACHATS RESPONSABLES	SERVICE QHSE
Créé par : M. BARRIER	Date de création : 15/03/2024	
Mise à jour : 26/07/2024	Approuvé par : E. ROCHAS	

2. ENGAGEMENTS DES FOURNISSEURS ET DES SOUS-TRAITANTS.

Tous nos fournisseurs, sans distinction, jouent un rôle clé dans le développement de notre entreprise. Ils sont nos partenaires sociaux, nos fournisseurs de matières premières, nos fournisseurs de services de transport, de logistique, de construction, de travaux publics, de fourniture de matériaux et d'équipements constitutifs des obligations essentielles à la poursuite des relations commerciales des TRANSPORTS THEVENET.

3. ENJEUX SOCIAUX ET DROITS HUMAINS :

Introduire le respect des enfants hors délégation permises par les conventions n°138 et n°182 de l'ILO.

Introduire toute forme de pratiques qualifiées « d'exploitation moderne », de travail forcé, intolérable ou tout autre forme de violence ou de discrimination à l'égard des travailleurs.

Introduire toute forme de harcèlement physique, moral et sexuel.

Respecter les normes de sécurité et de santé au travail, la protection des personnes, l'hygiène physique, état de santé, le nationalisme, l'appartenance syndicale, ethnique ou religieuse au sens des conventions ILO, n°111 et n°147 de l'ONI.

Respecter les conditions de travail, la santé et la sécurité conformes aux conventions n°102 et n°115 de l'ONI.

Garder des horaires de travail clairs, une rémunération correspondant aux heures travaillées, l'égalité salariale ainsi que des temps de pauses et des congés.

Garder à ses salariés un salaire leur permettant des conditions de vie décentes et de respecter les normes de sécurité et de santé au travail, la protection des personnes, l'hygiène physique, état de santé, le nationalisme, l'appartenance syndicale, ethnique ou religieuse au sens des conventions ILO, n°111 et n°147 de l'ONI.

Proposer et favoriser l'accès à la formation et au développement des compétences pour ses salariés.

Ne pas appliquer un traitement moins favorable aux travailleurs migrants et respecter les principes de la convention n°97 de l'ONI.

3.2. ENJEUX ETHIQUES :

Respecter la réglementation française et les directives de l'OCDE en matière de lutte contre la corruption.

4-Charte des Achats responsables - TRANSPORTS THEVENET - Version 1.2024

CODE DE CONDUITE EXTERNE

TRANSPORTS THEVENET

MAJ 08/2025

SOMMAIRE :

CODE DE CONDUITE FOURNISSEURS TRANSPORTS THEVENET
Objet et champ d'application

CHAPITRE 1 : CONDITIONS DE TRAVAIL ET DROITS HUMAINS

CHAPITRE 2 : INTÉGRITÉ ET ÉTHIQUE DES AFFAIRES

CHAPITRE 3 : ENVIRONNEMENT, SANTÉ ET SÉCURITÉ

CHAPITRE 4 : QUALITÉ ET FIABILITÉ

CHAPITRE 5 : PROTECTION DE L'INFORMATION

CHAPITRE 6 : DISPOSITIF D'ALERTE

ACCEPTATION DU CODE DE CONDUITE

www.transports-thevenet.com

CHAPITRE 1 : INTÉGRITÉ DE TRAVAIL ET DROITS HUMAINS.

La présente charte a pour but de garantir la mise en œuvre des droits humains fondamentaux de l'homme.

TRAVAIL DES EMPAÎTS.

Dans l'exercice de leurs activités ou de tout autre activité, le préparateur et l'empaîte doivent respecter les normes minimales édictées à l'emploi, ce qui définit par la réglementation internationale du travail (IT) ou par l'organisation internationale du travail (OIT) ou par la législation nationale. Les empêts doivent respecter les normes minimales édictées à l'emploi, ce qui définit par la réglementation internationale du travail (IT) ou par l'organisation internationale du travail (OIT) ou par la législation nationale. Les empêts doivent respecter les normes minimales édictées à l'emploi, ce qui définit par la réglementation internationale du travail (IT) ou par l'organisation internationale du travail (OIT) ou par la législation nationale.

TRAITE DES HUMAINS ET TRAITE DES ANIMAUX.

Le fournisseur s'engage à proscrire toute forme de traite des animaux humains et de traite formelle de servitude ou tout autre forme de traite. Le fournisseur s'engage à proscrire toute forme de traite des animaux humains et de traite formelle de servitude ou tout autre forme de traite.

EMPLACEMENT DES TRAVAUX ET TRAVAIL EN HAUTEUR.

Les prestations d'empêts doivent être réalisées pour les activités à des niveaux de nationalité en fonction de la nature de la tâche et de la nature de l'activité. Les empêts doivent respecter les normes minimales édictées à l'emploi, ce qui définit par la réglementation internationale du travail (IT) ou par l'organisation internationale du travail (OIT) ou par la législation nationale.

TRAVAIL DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS.

Les prestations d'empêts doivent être réalisées pour les activités à des niveaux de nationalité en fonction de la nature de la tâche et de la nature de l'activité. Les empêts doivent respecter les normes minimales édictées à l'emploi, ce qui définit par la réglementation internationale du travail (IT) ou par l'organisation internationale du travail (OIT) ou par la législation nationale.

CHAPITRE 2 : INTÉGRITÉ ET ÉTHIQUE DES AFFAIRES.

Le fournisseur s'engage à conduire ses activités avec honnêteté, intégrité et dans le respect des principes d'éthique des affaires.

CHAPITRE 3 : ENVIRONNEMENT, SANTÉ ET SÉCURITÉ.

Le fournisseur s'engage à respecter les normes minimales édictées à l'emploi, ce qui définit par la réglementation internationale du travail (IT) ou par l'organisation internationale du travail (OIT) ou par la législation nationale.

CHAPITRE 4 : QUALITÉ ET FIABILITÉ.

Le fournisseur s'engage à respecter les normes minimales édictées à l'emploi, ce qui définit par la réglementation internationale du travail (IT) ou par l'organisation internationale du travail (OIT) ou par la législation nationale.

CHAPITRE 5 : PROTECTION DE L'INFORMATION.

Le fournisseur s'engage à respecter les normes minimales édictées à l'emploi, ce qui définit par la réglementation internationale du travail (IT) ou par l'organisation internationale du travail (OIT) ou par la législation nationale.

CHAPITRE 6 : DISPOSITIF D'ALERTE.

Le fournisseur s'engage à respecter les normes minimales édictées à l'emploi, ce qui définit par la réglementation internationale du travail (IT) ou par l'organisation internationale du travail (OIT) ou par la législation nationale.

ACCEPTATION DU CODE DE CONDUITE.

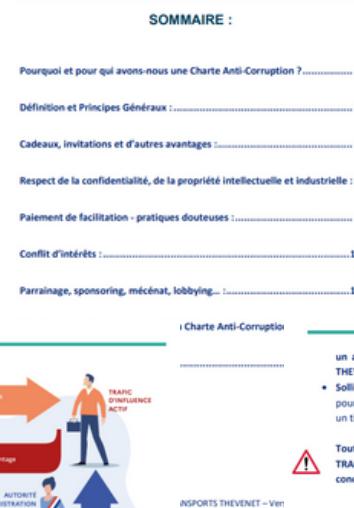
Le fournisseur s'engage à respecter les normes minimales édictées à l'emploi, ce qui définit par la réglementation internationale du travail (IT) ou par l'organisation internationale du travail (OIT) ou par la législation nationale.

www.transports-thevenet.com



La lutte contre la corruption : Chez **TRANSPORTS THEVENET**, la lutte contre la corruption est un enjeu majeur, tant sur le plan juridique qu'éthique. Nous avons instauré des dispositifs stricts pour prévenir tout actes de corruption. **TRANSPORTS THEVENET** à mis en place une charte Anti-corruption "Tolérance ZERO" en matière de corruption et de trafic d'influence. Celle-ci visa à :

- Prévenir tout comportement pouvant s'apparenter à des faits de corruption.
- Préserver la réputation des Transports Thévenet tout en menant à bien sa raison d'être.
- Garantir des pratiques commerciales loyales
- Respecter les lois relatives à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique "Loi Sapin II"
- S'engager dans une démarche de prévention et de détection des faits de corruption.



Pourquoi et pour qui avons-nous une Charte Anti-Corruption ?

D'après la « LOI SAPIN II » relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et la modernisation, la société **TRANSPORTS THEVENET** à l'obligation de mettre en œuvre un certain nombre de mesures destinées à prévenir, détecter les faits de corruption, de fraude ou de trafic !

Cette charte vise à :

1. PRÉVENIR tout comportement pouvant s'apparenter à des faits de corruption (ex : détournement d'argent, pot-de-vin, favoritisme, conflit d'intérêts, cadeau ou avantage etc.)
2. PRÉSERVER la réputation des **TRANSPORTS THEVENET** tout en menant à bien sa raison d'être !
3. GARANTIR des pratiques commerciales loyales.
4. RESPECTER la loi « 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique « Loi sapin II » et les recommandations de l'Agence Française Anticorruption « AFA » au titre d'engager les **TRANSPORTS THEVENET** et de détection des faits de corruption.

Identifier et de définir les risques et exposés les collaborateurs des salariés des **TRANSPORTS THEVENET** à membre du personnel, tel qu'un sur extérieur et/ou occasionnel applique partout où nous menons je l'application des législations ou

EVENET – Version 1 2024

Cadeaux, invitations et d'autres avantages :

Les cadeaux échangés entre partenaires commerciaux sont des civilités destinées à nouer et à entretenir des relations d'affaires. Par principe, l'acceptation de cadeaux dits « d'entreprise », d'invitations à des manifestations et repas est autorisée par les **TRANSPORTS THEVENET** dans des limites très raisonnables (voir ci-dessous) et doit être proportionnée à l'objectif commercial recherché !

Chaque collaborateur s'interdit d'accepter des cadeaux ou invitations qui seraient la contrepartie directe d'un achat ou d'une commande.

Le cadeau ou l'invitation doit rester un acte de courtoisie dans le cadre d'une relation de partenariat clairement établie, dont la valeur ne doit rester symbolique et ne saurait dépasser une contre-valeur maximum en euro de 75,00 €.

La participation à des séminaires ou des événements doivent faire l'objet d'un accord express et motivé de la direction de l'entreprise. Chaque collaborateur s'interdit de recevoir tout cadeau, toute invitation pendant tout appels d'offres et négociation.

En cas de doute, le collaborateur doit prendre l'avis de la direction de l'entreprise. Ces points feront l'objet d'un contrôle comptable.

Aucun membre du personnel ne peut dans le cadre de ses fonctions, offrir, promettre, accorder, autoriser ou recevoir un cadeau ou la fourniture d'un service dans le but d'obtenir un avantage d'une quelconque nature.

7 – Charte Anti-Corruption – TRANSPORTS THEVENET – Version 1 2024

spect de la Charte on :

THEVENET doivent connaître et se

tout comportement non-conforme **THEVENET** en matière de prévention, de pratiques douteuses et e mesure disciplinaire à l'encontre i pouvant aller jusqu'à son/leur

Chaque salarié des **TRANSPORTS THEVENET** est garant de l'intégrité et de la réputation de la société. Il est mis en place un dispositif d'alerte qui prend la forme d'une adresse email : alerte-ethique@transports-thevenet.fr dont le destinataire est le dirigeant de l'entreprise : M. Eric THEVENET

Ce dispositif permet le recueil de signalements de tout crime, délit ou violation de la loi ou des dispositions de la charte éthique et de la charte anti-corruption. Il permet le traitement de ces alertes en toute confidentialité et garantit de la protection des lanceurs d'alerte.

TRANSPORTS THEVENET s'engage à accompagner et à protéger toute personne signalant ou remontant des informations sur des violations potentielles ou avérées relatives à la réglementation et aux procédures internes. **TRANSPORTS THEVENET** ne tolère aucune forme de représailles (harcèlement, discrimination...) à l'encontre d'une personne qui remonte une alerte.

LES BONS COMPORTEMENTS A TENIR :

- Être raisonnables dans la valeur
- Rester occasionnels, c'est-à-dire être offert/req particularités tels que des fêtes ou célébrations promotionnelles...

Quels sont les cadeaux, invitations et autres avantages i

- Les cadeaux en espèces ou équivalent (carte ou chèque)
- Les cadeaux prenant la forme de services ou autre (une promesse d'embauche, travaux réalisés au doigt)
- Les cadeaux ou invitations reçus aux cours d'un appr
- Les cadeaux ou invitations offerts de manière r domique...)

De manière générale, les cadeaux/invitations contraires aux applications chez les **TRANSPORTS THEVENET**.

RÉFLEXES EN MATIÈRE DE CADEAUX ET INVITATIONS :

- Est-ce que le cadeau/invitation que vous recevez peut vous influencer ?
- Est-ce que le cadeau/invitation que vous offrez peut influencer la personne ?
- Est-ce que vous vous sentez libre de parler du cadeau / invitation qu'on propose de vous offrir à votre entourage ? Si vous vous sentez mal à l'aise, vous devez refuser ce cadeau/invitation.

Respect de la confidentialité, de la propriété intellectuelle et industrielle :

Les informations recueillies dans le cadre des activités professionnelles sont confidentielles, elles ne doivent être divulguées en aucun cas sous quelque forme que ce soit à des tiers.

Elles obéissent aux règles de la propriété intellectuelle et industrielle.

Ces obligations subsistent même après un départ de l'entreprise.

8 – Charte Anti-Corruption – TRANSPORTS THEVENET – Version 1 2024

douteuses ou trompeuses sous toutes ses formes. (Corruption, concurrence déloyale, fraude, paiement de facilitation...)

Chaque collaborateur de l'entreprise s'interdit de recevoir un service ou un avantage indu de l'administration ou d'un service public qui aurait pour contrepartie : un paiement en espèces, un cadeau ou un avantage particulier accordé au fonctionnaire ou à l'agent public.

La société **TRANSPORTS THEVENET** s'engage à :

- Refuser toute sollicitation visant à accepter un paiement de facilitation.
- Signaler cette sollicitation aux responsables et à la Direction
- En cas d'acceptation, signaler immédiatement le comportement aux responsables et à la direction dans le but de mettre un terme à la situation et de déterminer les suites à donner pour limiter les conséquences.
- Sous contrainte, vous devez immédiatement en informer votre responsable et la direction.

LES BONS COMPORTEMENTS À TENIR :

- Prévoir des délais suffisants pour effectuer toute demande d'autorisation, permis, ou autre démarche administrative.

9 – Charte Anti-Corruption – TRANSPORTS THEVENET – Version 1 2024

12 – Charte Anti-Corruption – TRANSPORTS THEVENET – Version 1 2024

Le respect des droits de propriété physique et intellectuelle : Chez TRANSPORTS THEVENET, le respect de droits physiques et intellectuels des employés est crucial pour instaurer un climat de confiance et de sécurité. En protégeant l'intégrité physique des travailleurs et en valorisant la propriété intellectuelle des idées et d'innovations, nous encourageons la créativité, assurons un environnement de travail sain et valorisons l'intégrité de nos salariés...

TRANSPORTS THEVENET à intégré dans son règlement intérieur nos principes et obligations en terme de respects des droits de propriété physique et intellectuelle.

Nos actions :

- Adopter des mesures de sécurité pour les biens physiques : Mise en place d'un système de contrôle d'accès aux différents sites.
 - Protection des données confidentielles (Politique sécurité et communication)
 - Formation et sensibilisation management et sécurité des biens
 - Mise en place d'une clause de confidentialité
 - Protection des logiciels internes (Informaticien)
 - Conformité au RGPD
 - Mettre en place des programmes d'incitation à l'innovation dans la société (réunion multiservices sur les problèmes rencontrés...)

Politique sécurité et communication :

**TRANSPORTS
THEVENET**

TRANSPORTS
TREVENNE

 TRANSPORT
THIVENE

Les messages électronique reçus sur la messagerie professionnelle font l'objet d'une consigne annuelle et d'un filtre anti-spam. Les salariés sont invités à informer de la direction de l'entreprise des dysfonctionnements qu'ils constatent dans le dispositif de filtrage. Les salariés doivent faire preuve d'une grande vigilance sur la provenance des emails et à l'ouverture des pièces jointes.

Conseils généraux:

l'extension des utilisateurs est accrue sur le fait que chaque message électronique à la fois est destiné à un certain nombre de personnes et que toutes les personnes peuvent l'ouvrir. Il convient de prendre garde au respect d'un certain nombre de principes, afin d'éviter les dysfonctionnements du système d'information, de limiter l'envoi de messages non sollicités et de ne pas engager la responsabilité civile ou pénale de l'entreprise ou de l'utilisateur.

Avant tout envoi, il est impératif de vérifier l'identité des destinataires de message et de leur qualité à recevoir et traiter des informations.

En cas d'envoi à une liste de destinataires, il suffit de bien respecter les règles de composition de la liste pour éviter la diffusion de courriels non sollicités, mais également envisager l'opportunité de dissimuler certains destinataires, en les mettant en copie cachée, pour ne pas communiquer leur adresse électronique à l'ensemble des destinataires.

On devra ainsi à toute liste de diffusion, il est important de vérifier la liste des abonnés et de supprimer les adresses accessibles par le public, et les listes d'abonnement.

La vigilance des utilisateurs doit rester en préhension d'informations à caractère confidentiel. Les messages doivent dans ce cas être cryptés, conformément aux recommandations de la direction de l'entreprise.

Le risque de retard, de non remise et de suppression automatique des messages électroniques doit pris en considération pour l'envoi de correspondances importantes. Les messages importants sont envoyés avec un accusé de réception.

OU signé électroniquement. Ils doivent, le cas échéant, être doublés par des envois postaux.

 TRANSPORTS
THEVENET

Politique sécurité de l'informatique/communication :

 TRANSPORTS
THEVENET

**TRANSPORTS
THEVENET**



Garantir la protection des données et de la vie privée de toutes nos parties prenantes : Assurer la protection des données et de la vie de nos parties prenantes incarne, au sein des **TRANSPORTS THEVENET**, notre engagement envers l'éthique, la transparence et le respect des individus, tout en renforçant la confiance et en préservant notre réputation et notre sécurité juridique.

C'est pourquoi plusieurs actions en cours :

- Nomination d'un délégué à la protection des données :** Notre informaticien s'assure de la protection de toutes les informations de l'entreprise (Informatique, sécurité des serveurs, sensibilisation des salariés...)
- Limitée la durée de conservation de nos données (archives) 5 ans maximum**
- Mise en place de contrôle d'accès :** la direction, ainsi que notre informaticien contrôlent les accès des chaque collaborateur (l'accès aux dossiers sur le serveur est personnalisé selon le poste et de la hiérarchie au sein de la société)
- Installation de solutions de protection antivirus, pare-feu , anti intrusion , alerte Phishing..**
- Sensibilisation et formation des employés:** des rappels sont réalisés sur les différents dispositifs de communication (écrans, mails...)
- Révision régulière de la politique de protection des données :** celle-ci est revue chaque année, mise à jour et validée par la direction. Des audits de protection de la sécurité informatique sont réalisés chaque année, ce qui permet de mettre en place des plans d'action ...

Communication interne:

**Sécurité de l'information
LES BONS REFLEXES !**

Les Bonnes Pratiques pour se protéger des cyberattaques !

1. Je reste vigilant au quotidien.
J'informe mon responsable en cas de doute, comme mail ou coup de fil suspect.

2. Je protège l'information
Sous toutes ses formes (papier, numérique, conversations ou téléphone)

3. Je verrouille mon ordinateur.
Quand je quitte mon poste de travail.

4. Je protège mes identifiants.
J'utilise des mots de passe robustes.

5. Je suis prudent quand je suis en déplacement.
(Maintenance à distance, prise de main sur le PC...)

Audit interne 2024:



Diagnostic de vulnérabilités



Communication interne: "tentative d'hameçonnage"

Nouvelle tentative de hameçonnage

Frédéric GAY A Membres Transports Thévenet

En cas de problème lié à l'affichage de ce message, cliquez ici pour l'afficher dans un navigateur web.

Hello, une nouvelle campagne de phishing est en cours : évidemment ne cliquez sur rien dans le mail et signalez-le en tant que spam/hameçonnage (puis supprimez le mail) 😊

Service Mailbox Administration <fgay@celestialmigration.com>

Importance élevée Marqué pour le suivi. Fin le 2024-09-11.

Le message est en Espagnol Traduire en français | Ne jamais traduire à partir de Espagnol

Outlook -365

Hello fgay@transports-thevenet.com

Access Password to your (fgay@transports-thevenet.com) will expire today
To keep same credentials, follow or copy link in browser to continue
<https://Transporte-thevenet-hop@etell.com/auth/artsveitl/fgay@transports-thevenet.com>

Support: transports.thevenet.com

Merci de votre vigilance

Frédéric GAY Responsable Informatique +33 4 70 30 15 99 +33 6 60 85 36 09

Transports THEVENET ZA LES LANDELLES 03260 MAGNIÉT

Client	Transports Thévenet
Contact commercial	Philippe MACAND 04 73 77 07 07 p.macand@ginkgo-it.com
Contact technique	Anthony MADERA 04 73 77 07 07 a.madera@ginkgo-it.com
Niveau de diffusion	Confidentiel la compromission de la confidentialité de l'information peut impacter une partie des activités de l'organisation.

Ginkgo IT --- SASL au capital de 100 000 €
RCS Clermont-Ferrand B 304 316 295 — NAF 6205Z — TVA intracommunautaire : FR0308436295
25 rue Jean Marmoz 63800 Cournon-d'Auvergne
04 73 77 07 07 — contact@ginkgo-it.com

www.ginkgo-it.com

6. RELATION CLIENT

Le niveau de qualité de service de notre entreprise est un point fort.

Dans notre secteur d'activité, la relation client consiste à offrir un service de qualité, fiable, transparent et respectueux de l'environnement, tout en veillant à la sécurité, à l'accessibilité et à la satisfaction des clients. Notre priorité est de garantir des prestations et un accompagnement qui anticipent leurs attentes en matière de transports et de logistique.

Cela implique de la transparence, du partage et de la communication envers tous nos clients.

C'est pourquoi nous avons mis différentes actions en place :

- **Améliorer la satisfaction de nos clients:** TRANSPORT THEVENET est à l'écoute des retours clients, nous organisons des réunions avec les personnes concernées pour permettre d'analyser les avis et les retours que nous avons reçus dans un but d'amélioration continue.

2023:

Taux de service
(Litiges/réclamations)
99.85%

2024:

Taux de service
(Litiges/réclamations)
99.84%

- **La promotion de la préservation de l'environnement et des ressources naturelles :** Aujourd'hui de nombreux clients sont impliqués en terme de RSE. TRANSPORTS THEVENET partage et avance main dans la main avec ces clients pour réussir à intégrer les valeurs de la RSE dans leurs activités. Impliquer les clients et les aider à préserver nos ressources est crucial dans le monde d'aujourd'hui.
- **La promotion de la consommation durable auprès de nos clients :** Encourager et impliquer nos clients incite à revoir nos procédés pour répondre aux attentes de chacun. Nous sommes ouverts à chaque proposition visant à améliorer notre impact environnemental (Achats de véhicules électriques pour deux de nos clients, utilisations de l'HVPO pour plusieurs de nos clients...) En promouvant la consommation durable, l'entreprise répond aux nouvelles attentes des entreprises et des consommateurs.
- **La revue pluridisciplinaire des contrats :** Les contrats sont revus annuellement sur les points suivant : la prestations de services, l'équilibre économique, les responsabilités, la qualité des relations, les engagements RSE, les enjeux environnementaux, les attentes de chacun.

Revue
pluridisciplinaire
des contrats :
100%



7. COMMUNAUTÉ ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

Pour **TRANSPORTS THEVENET**, la communauté et le développement local sont essentiels dans leurs démarche RSE. Cela permet de renforcer les liens avec son environnement, de soutenir l'économie locale et de contribuer positivement au bien-être social et économique des populations avoisinantes, renforçant ainsi son impact positif sur le territoire. Pour concrétiser cet engagement envers la communauté locale, l'entreprise met en place des actions :

- Création d'emplois et développement des compétences
- Formation dans des écoles, lycées
- Développement et création d'infrastructures pour les énergies alternatives
- Création de richesse et de revenus pour la collectivités et les territoires
- Sponsoring de club sportifs
- Partenariat avec des associations:



Association 7 en Chœur
VICHY



REÇU DE DON

[archive association](#)

Association : Amicale Pétanque Rhue
Siège Social : mairie de Creuzier-le-Vieux
RNA : W033002486



Club de Vichy

SOROPTIMIST INTERNATIONAL
CLUB DE VICHY
Maison des Associations
Place Charles de Gaulle
03200 VICHY

TRANSPORTS THEVENET
54850 Rue du Sergent Bourdoux
03300 CREUZIER LE VIEUX



Jeanne d'Arc de Vichy - JAV
Palais Des Sports Pierre Coulon-Cos
Rte Du Pont De L Europe
03700 Bellerive Sur Allier France





AUTRES ACTIONS LIÉS AUX ACTIVITÉS:

• ASSOCIATION POUR UN SOURIRE D'ENFANT:

Depuis 2021, **TRANSPORTS THEVENET** a fait le choix de s'associer au programme **POUR UN SOURIRE D'ENFANT** qui lui a été présenté par l'antenne Auvergne Rhône Alpes. Convaincue que l'éducation et la formation sont les meilleures réponses à apporter à la misère et à la violence du monde, convaincue que chaque enfant doit avoir la possibilité de se réaliser pour pouvoir à son tour œuvrer dans un monde meilleur, notre entreprise a choisi de rejoindre la cause défendue depuis 25 ans au Cambodge. Grâce à son modèle de réinsertion sociale, l'association accompagne des milliers d'enfants, leur offrant une scolarisation complète ainsi qu'un suivi social et familial. Reconnue pour son impact, elle est aujourd'hui une référence en matière de protection de l'enfance au Cambodge.

TRANSPORTS THEVENET

**RENCONTRE AVEC LA FONDATRICE DE L'ASSOCIATION !
« POUR UN SOURIRE D'ENFANT »**

Après la projection de son film « *« Au Cambodge, de la misère à un métier »*,
Marie-France des Pallières témoignera à cœur ouvert sur cette aventure humaine hors du commun :
Déjà plus de 12 000 enfants sauvés ! D'autres attendent...
« Sans tous nos soutiens, rien ne serait possible ».

SOIRÉE FILM & RENCONTRE
« Au Cambodge, de la misère à un métier ! »

En présence de la fondatrice Marie-France des Pallières

Jeudi 21 mars 2024
20h
(Accès dès 19h30)
Entrée libre

VICHY
Salle des fêtes
Maison des associations
Place de l'Hôtel de Ville 03200 Vichy

PSE POUR UN SOURIRE D'ENFANT

• VOYAGE HUMANITAIRE:

Notre Directeur des opérations, M. Julien Benoit, a organisé une collecte de fournitures scolaires au sein de l'entreprise Transports Thévenet afin de les offrir à des écoles au Sri Lanka.





• AIDE EN SOLIDARITÉ A L'UKRAINE: CHARGEMENT HUMANITAIRE

TRANSPORTS THEVENET est heureux et fiers de contribuer au chargement des produits médicaux à destination de l'UKRAINE.

Cette aide a été réalisée pour le compte du ROTARY CLUB de LAPALISSE.



• PARTENARIAT AVEC DES ORGANISATIONS:

M. Éric Thévenet est fortement impliqué dans le développement local :

- Il est conseiller du commerce extérieur pour la région.
- Il est membre de la FNTR (Vice président pour la région Auvergne)
- Il est vice président, secrétaire et administrateur du GIEQ (groupement d'employeurs regroupant 8 entreprises de transports dans un but d'intégrer des nouveaux conducteurs)

Geiq
TRANSPORT
ET LOGISTIQUE
D'AUVERGNE

la plus belle façon d'embaucher





• ENTREPÔTS AUTONOME :

TRANSPORTS THEVENET a rendu l'un de ses entrepôts autonome en production d'énergie pour le chauffage de ses bâtiments, en récupérant les calories générées par la production de ses chambres froides négatives.



• SITE DE SAINT-POURÇAIN :

En 2023, M. Éric THEVENET a agrandi son entreprise en rachetant l'entreprise Faure-Cafière ainsi que son personnel. En 2024 ce nouveau site a permis d'élargir nos activités en France et dans les pays voisins, tels que la Suisse, la Belgique et l'Allemagne.





• PARTICIPATION AU FORUM DES MÉTIERS :



TRANSPORTS THEVENET

3 domaines	• 240 collaborateur
• Transport	• 60 000 M2
• Logistique	• 358 cartes grises
• Douane / affrètement	

Groupement ASTRE

Début démarche RSE

de douane garage transport exploitation

Pour plus d'informations:

Rue des Landelles, 03280 Magny, France
04 70 30 15 70
contact@transports-thevenet.com

• MOUVEMENT FRENCH BUSINESS CLIMATE PLEGE :

Depuis 2021, TRANSPORTS THEVENET a rejoint le mouvement **FRENCH BUSINESS CLIMATE PLEDGE** initié par le MEDEF.

Il s'agit d'un engagement collectif des entreprises françaises visant à réduire notre empreinte carbone et à adopter des pratiques durables.



• NOS POLITIQUES: HSE / ENVIRONNEMENTALE

Charte de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise

NOS ENGAGEMENTS

ENVIRONNEMENT

L'engagement environnemental de l'entreprise a toujours été fort et précurseur ! Cette approche permet à l'entreprise d'identifier et gérer ses impacts sur l'environnement.

SOMMAIRE :

- Nos ENGAGEMENTS
- Gouvernance
- Droits de l'homme
- Relations & conditions de travail
- Environnement
- Ethique & loyauté des pratiques
- Relation Client
- Communauté & développement local

PAGE 01

OBJECTIF :

Consciente de sa responsabilité dans la protection de l'environnement et dans la lutte contre le changement climatique, TRANSPORTS THEVENET s'engage à intégrer le respect de l'environnement au cœur de ses activités de transports et de logistique.

Cette politique environnementale définit nos principales actions et nos objectifs pour réduire l'impact écologique de nos opérations, en cohérence avec les exigences réglementaires et les attentes de nos clients, partenaires et de nos collaborateurs. Cette politique se décline à travers les verbes : **REDUIRE / REUTILISER / RECYCLER / RENOUVELER.**

Elle s'appuie sur les objectifs suivants :

- Réduire les émissions atmosphériques, notamment les gaz à effet.
- Réduire au maximum notre empreinte carbone.
- Minimiser et maîtriser la consommation d'énergie et de ressources.
- Préserver la ressource eau.
- Prévenir et limiter les pollutions (déversements, rejets, nuisances sonores) liées aux activités de transport et de manutention.
- Promouvoir la gestion responsable des déchets par le tri, la valorisation et la réduction à la source dans nos entrepôts, bureaux, opérations logistiques...
- Maintenir la conformité de nos installations, de nos équipements, de nos matériels et de nos pratiques.

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

MAJ 08/2023



• NOS BONNES PRATIQUES / NEWSLETTERS :

DATE : 24/02/2025

NEWSLETTER RSE

Trajet domicile travail

Bonnes pratiques :

- ✓ Anticipez votre départ pour éviter le stress et la précipitation
- ✓ Adaptez votre conduite aux conditions météo et à la circulation
- ✓ Soyez vigilant aux autres usagers (piétons, cyclistes, trottinettes)
- ✓ Évitez toute distraction (téléphone...)
- ✓ Faire des pauses régulières si le trajet est long.

⚠ La sécurité commence dès le départ : prenez de l'avance !

Une bonne posture, c'est moins de douleurs au quotidien !

N° 9

DATE : 08/09/2025

NEWSLETTER RSE

Gestes et postures au travail - Préservez votre santé

Adoptez les bons réflexes pour éviter douleurs et fatigue !

N° 8 ICES POUR RÉDUIRE LA CONSOMMATION DE CARBURANT ?

OPTIMISATION DU TRAJET

- Éviter les détours et embouteillages.
- Grouper les livraisons pour réduire les km à vide.

FORMATION ET SENSIBILISATIONS DES CONDUCTEURS.

GESTION DE LA CHARGE ET DU VÉHICULE:

- Répartir correctement la charge.
- Vérifier sa pression des pneus.

jour d'hui, c'est alléger demain !

DATE : 16/08/2025

NEWSLETTER HSE

LA FATIGUE ET LA SOMNOLENCE:

Quels sont les signes ?

- Bâillements répétés.
- Paupières lourdes, clignements fréquents.
- Difficultés à fixer la route, tête qui tombe.
- Perte de mémoire sur quelques kilomètres parcourus.

Quels sont les bons réflexes ?

- Respecter les temps de repos obligatoires.
- Dormir suffisamment.
- Optimiser ses pauses (sieste flash 15 à 20 min).

⚠ ⚡ Un accident mortel sur 10 est lié à l'endormissement. La somnolence peut être aussi mortelle que l'alcool !

N°16

DATE : 12/11/2024

NEWSLETTER HSE EXTINCTEURS

N°13

POURQUOI PORTER UN GILET DE HAUTE VISIBILITÉ?

Pour votre SÉCURITÉ !!

Réduit les risques d'accident !

Etre visible par tout le monde

Respect de la réglementation

⚠ LE GILET : PETIT GESTE, GRANDE PROTECTION !!

extincteurs doivent toujours être accessibles : un rideau ou matériel ne doit bloquer l'accès aux extincteurs en cas d'urgence

ENSEMBLE RELEVONS LE DÉFI, RECYCLONS NOS DÉCHETS !

Réduire, Trier, Valoriser NOS DÉCHETS !

TRANSPORTS THEVENET 60 Bonne pratique gestion des déchets 2024 1/1

THEVENET

AVEC LES FORTES CHALEURS, LES BONS GESTES PEUVENT SAUVER DES VIES

LE COUP DE CHALEUR EST UNE URGENCIA VITALE

APPElez le 18 ou 112 !

TRANSPORTS THEVENET

BONNE PRATIQUE : ALCOOL ET CONDUITE

Avant de conduire un camion, un utilitaire ou un chariot : **PAS D'ALCOOL**.

Sécurité d'abord : pas d'alcool = pas de risque.

LA RÈGLE D'OR : 0 ALCOOL AU VOLANT

⚠ Ce serait trop bête – Quel que soit l'alcool, le mieux c'est Zéro verre !

TRANSPORTS THEVENET

BONNE PRATIQUE : MANUTENTIONS MANUELLES

Évalue la charge: si c'est trop lourd demande de l'aide ou utilise un outil.

Plie les jambes, pas le dos: garde le dos droit pour éviter les blessures.

Chaussures et gants adaptés.

Pas de précipitation.

LA RÈGLE D'OR : Un bon geste = moins de risques, plus de sécurité

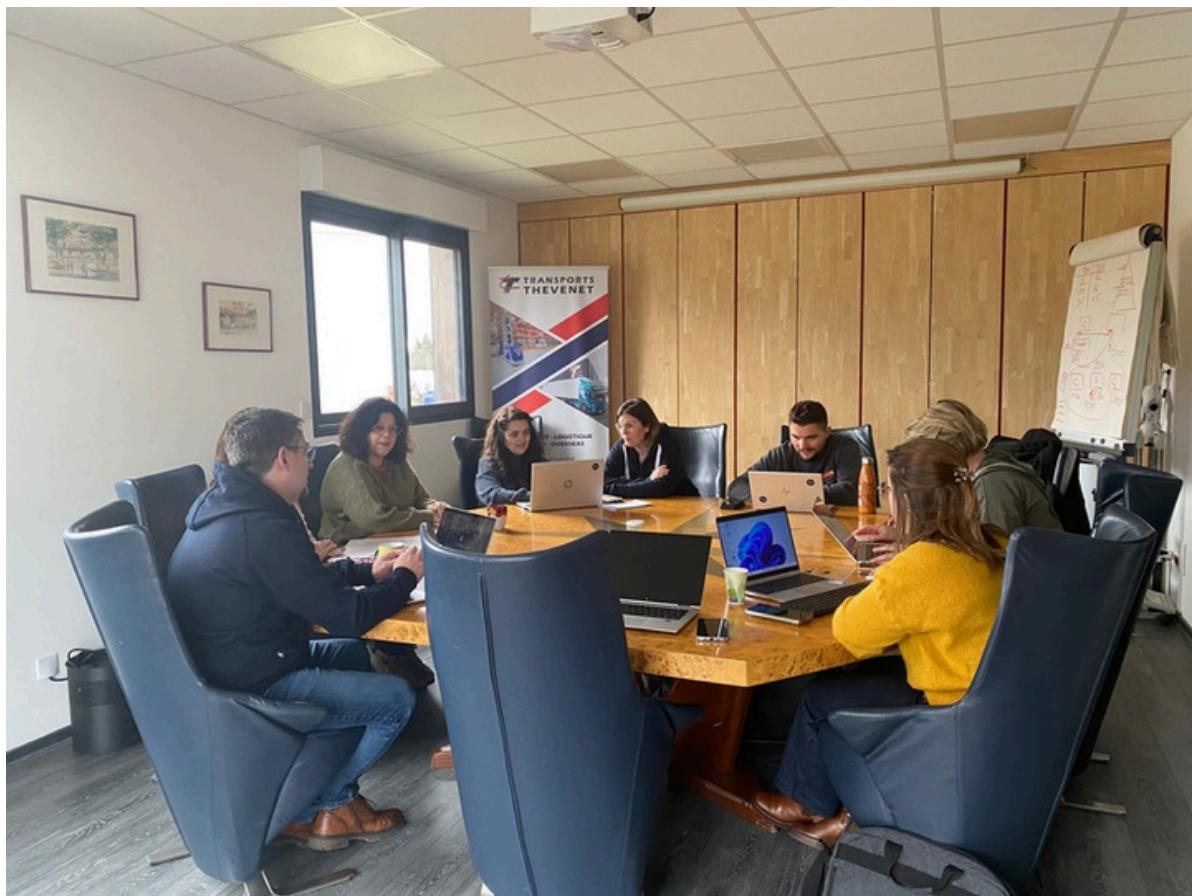


• NOS PROJETS 2024 :

Depuis 2024, nous avons développé plusieurs projets, notamment le projet "zéro papier", qui nous a permis de réduire notre consommation au sein de chaque service. Pour mener ce projet dans les meilleures conditions, nous sommes également allées à la rencontre d'autres entreprises du groupement Astre, comme les Transports Vingeanne, afin d'échanger sur nos pratiques, partager nos connaissances et apprendre des leurs.

Baisse de :
36,35%

Depuis 2024, notre consommation de papier a diminué de 36,35%.

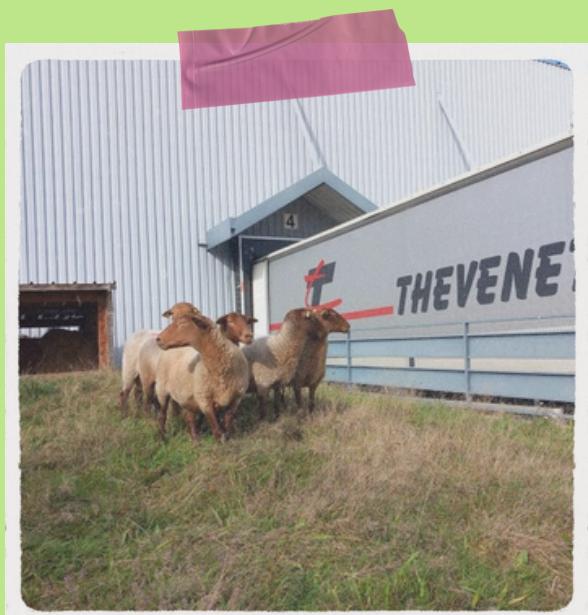
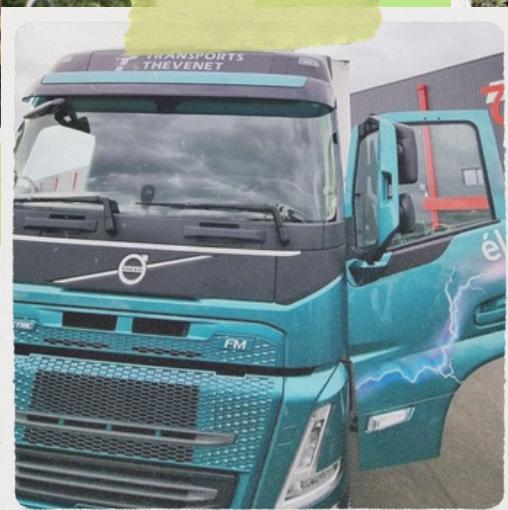




Thème :	Objectifs quantitatifs 2025	Indicateur clé de la performance :
RISK MANAGEMENT	Réduire la fréquence des accidents responsables d'ici le 31/12/2025 à 18%	Fréquence d'accidents de la circulation
	Maintenir notre réalisation des vérifications périodiques à 100%	Nombre de Vérification périodique réalisé
	Maintien du traitement des NC à 100%	Traitement des NC
SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL	Réduire le Taux de notre fréquence d'accident du travail à 40%	Indice de fréquence des accidents de travail
	Réduire à 2.8% le taux de gravité des accidents du travail	Nombre total de jours perdus à cause des AT / nombre d'heures travaillées
	Diminuer notre Turn-over à 12%	Turn-over
	Réduire à 6% d'ici fin 2025 (7.5% moyenne du secteur)	Taux d'absentéisme
	Maintenir notre % de femmes occupant des postes de direction = 50%	Femmes occupant des postes de direction / cadre
PRATIQUES DES AFFAIRES	Maintenir 100% de nos contrats avec des engagements RSE	Engagement RSE - Sensibilisation de nos clients
ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE – BIODIVERSITE	Diminution de 10% notre consommation d'eau d'ici fin 2027	Consommation d'eau
	Diminution de 10% de notre consommation d'électricité d'ici fin 2026	Consommation d'électricité
	Maintenir notre consommation de gasoil au 100 km/h à 27 l/100	Consommation des véhicules gasoil
	Maintenir notre consommation de gaz au 100 km/h entre 26 et 27 l/100	Consommation des véhicules gaz
	Maintenir notre consommation d'oléo 100 au 100km/h entre 27 et 29 l/100	Consommation des véhicules Oléo 100
	Diminuer de 10% nos rejets CO2/TKM d'ici fin 2026	Label Objectif CO2
	Diminuer nos déchets de 15% d'ici fin 2026	Consommation de nos déchets
	Obtenir 80% de valorisation de nos déchets	Taux de valorisation de nos déchets
CLIENTS ET ACTIVITÉS	Maintenir 100% de revue des contrats	Revue des relations de partenariat avec le 80/20
	Objectif 100% de traitement des litiges	Taux de réussite (Litiges, réclamations clients)
GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE	Objectif 100% des entretiens annuels	Taux de réalisation des entretiens annuels

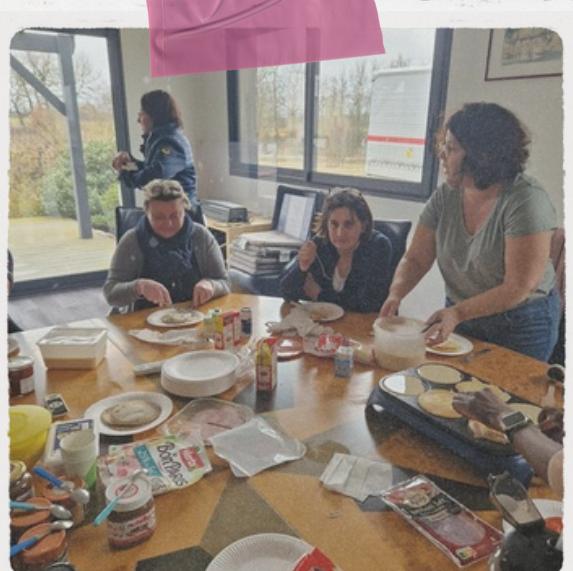


2024 EN IMAGES :





2024 EN IMAGES :





2024 EN IMAGES :





<http://transports-thevenet.com>



qhse@transports-thevenet.com



ZA les Landelles 03260 Magnet



04 70 30 15 70

